



L'Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans

RAPPORT D'ACTIVITÉ

septembre 2007 – août 2008

L'interassociative lesbienne, gaie, bi et trans
c/o Maison des Associations — 5, rue Perrée — 75003 PARIS
Tél./Fax: 01 72 70 33 17
<http://www.inter-lgbt.org> — contact@inter-lgbt.org
Membre de la Coordination InterPride France — Membre de l'ILGA Europe
Organisatrice de la Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans

Ont participé aux travaux du CA cette année:

Jan van den Bosch, *trésorier*

Laurent Chéno, *co-secrétaire de la Commission politique*

Thomas Doussau, *co-secrétaire de la Commission Marche*

Jean-Pierre Joubert, *co-secrétaire de la Commission Marche*

Christophe Lefèvre, *président*

Daniel Meyer, *trésorier adjoint, co-secrétaire de la Commission Interassociative (CIA)*

Catherine Morin Le Sech, *co-secrétaire de la Commission Interassociative (CIA)*

Alain Piriou, *porte-parole, co-secrétaire de la Commission politique*

Jean-Claude Raffy, *secrétaire*

RAPPORT MORAL

Christophe Lefèvre, président

Année sereine

Après des années faites d'une actualité chargée, notamment lié au contexte électoral, l'Inter-LGBT a pu aborder cette année avec plus de latitude. L'opportunité de traiter du thème de l'école participa de notre motivation. En outre, le renouvellement annoncé pour 2008-2009 nous a concentrés sur une démarche de consolidation plutôt que d'innovation. Notre équipe s'enrichit de nouvelles compétences. Ces nouvelles têtes mélangées aux anciennes créent un équilibre salubre entre expérience et tension vers l'avenir.

L'Inter-LGBT continue de ne pas bénéficier, de locaux, subventions ou salarié-es. Il faut ajouter à cela notre démarche vraiment interassociative. Nous avons de nouveau cette année plus de 50 associations membres, elles prennent toutes les décisions importantes. Le conseil d'administration est le lien entre les co-secrétaires et l'exécutif de l'association. Il réalise, dans le cadre de son mandat et des statuts, les missions qui lui sont confiées.

Un lien pour l'exécutif

Le conseil d'administration et son/sa président-e : échange et équilibre

Comme les années précédentes, les plus motivé-es ont répondu aux tâches indispensables à notre fonctionnement. Ce Conseil d'administration a travaillé dans une très bonne ambiance, sans tension, de l'apprentissage des nouveaux à la routine qu'il faut combattre pour les ancien-nes. Il est clair que l'expérience acquise permet aussi un gain de temps. Malgré de multiples appels, nous continuons de regretter la faible représentation féminine en notre sein. Il a été maintenu un timing pour chaque point de l'ordre du jour afin que nos réunions aient des durées supportables et permettent une qualité de travail sans pour autant nuire à la concertation entre ses membres. Car, le souci de concision ne doit pas faire oublier que le CA est le lieu unique de rencontre entre les différent-es secrétaires et les représentant-es des personnes physiques. Ce temps et le principe d'un temps pour la « libre parole » permettent de désamorcer d'éventuelles tensions, il donne confiance aux nouvelles-veaux et permet aux ancien-nes de partager leur expérience. Il est indispensable de maintenir un équilibre entre ces nouveaux-elles et les ancien-nes afin de permettre l'émergence de nouvelles idées en accord avec certaines traditions qui font l'identité et le sérieux de l'Inter-LGBT. Les personnes qui se présentent et sont élues au CA se doivent d'être assidues à ses réunions par respect pour les autres et ne pas nuire à son fonctionnement. En outre, je considère que l'accès aux responsabilités du bureau devrait se faire après au moins une année d'investissement actif dans nos activités. En effet, la charge de travail est importante, de même, une bonne connaissance de notre fonctionnement est indispensable afin d'être en mesure d'exécuter les missions confiées par les 50 associations. Le/la présidente anime cette équipe, en cas de blocage, c'est vers lui/elle que l'on se tourne. Il/elle est élu-e de l'assemblée générale puis du conseil d'administration. Ne dépendant pas d'une association du conseil, sa fonction jouit d'une neutralité. N'étant pas élu-e du Conseil, il/elle peut plus indépendamment exprimer des réserves sur certaines initiatives. Il faut savoir dire « non » devant les sollicitations internes et externes. Elle se doit de faire respecter les statuts, responsable juridique et financier, il/elle se protège et par là même protège l'association en restant toujours très vigilante. La confiance ne peut être galvaudée. Le/la porte-parole doit prendre en compte la lourdeur de cette fonction et tenter de la valoriser. De même, la prééminence du Conseil dans notre fonctionnement se retrouve dans le rôle du/de la porte-parole. Le/la président-e doit accepter avec humilité ce dispositif et parfois se mettre en position de protéger le/la porte-parole. C'est un équilibre complexe, chacun-e devant être à l'écoute de l'autre.

Des statuts efficaces

Le rôle des personnes physiques reste parfaitement légitime et indispensable au fonctionnement de notre association.

La responsabilité juridique, administrative et financière du conseil d'administration décharge le Conseil des associations sans pour autant effacer les devoirs des associations envers le conseil d'administration.

La bonne connaissance des statuts est indispensable notamment lors des procédures de vote.

Nos statuts permettent aux associations d'être réellement décisionnaire, et ceci sans équivalent ; la participation aux réunions où la parole est libre permet la circulation des idées. L'appel systématique à des bénévoles pour tous les projets doit permettre l'émergence de personnalités qui assureront l'avenir de notre collectif. En sept années de présence à l'Inter-LGBT, je n'ai aucun souvenir que le conseil se soit trompé (à part peut-être les noms Inter-LGBT, marche des fiertés). L'équilibre de ses décisions est pour moi remarquable. J'ai l'habitude de dire aux membres du CA, le conseil a toujours raison pour peu qu'on lui présente les choix de façon précise et claire. J'ai aussi appris, grâce au conseil, qu'au contraire d'une perte de temps, prendre des décisions à plusieurs, est un gage de légitimité et de pertinence. La recherche de rapprochement avec des structures en dehors de notre collectif ne doit pas être, pour moi, une priorité. Le point essentiel, c'est la cohésion des associations du conseil et la circulation des informations entre l'Inter-LGBT et les adhérent-es des associations membres. C'est un chantier à renforcer. Je suis aussi grâce à vous plus respectueux des différences.

Une meilleure logistique

Afin de permettre le partage des créneaux horaires avec d'autres associations, la maison des associations du 3^e nous de nouveau a demandé de réduire le nombre de nos réunions ; des commissions communes ont pu être organisées ; cette formule semble avoir donné satisfaction. Outre le confort et les services offerts par la maison du 3^e, ceux sont des économies substantielles réalisées. La location d'un box a été pérennisée car nous avons maintes fois regretté l'éparpillement des archives, banderoles... Appartenant à l'Inter-LGBT, l'argent économisé sur les locations de salle a été investi dans ce local ce qui a notamment déchargé les membres du CA de stockage et facilité l'organisation pratique du printemps des assocés et de la marche LGBT.

Des personnes physiques : le socle

Afin d'assurer la pérennité et le fonctionnement de l'association Inter-LGBT, il est indispensable de susciter l'adhésion et le renouvellement des membres physiques. Il faut espérer que de plus en plus de volontaires s'investiront dans notre association.

Malgré une liste de diffusion électronique pour les personnes physiques, la mobilisation reste compliquée y compris pour des événements festifs comme notre galette des rois ou le pot à la mairie du 11^e. L'AG a instauré un pool de deux personnes dont l'une issue de ses rangs afin de vérifier les comptes de notre association. Ceci permet de valoriser les travaux de nos trésorier-es en toute transparence.

La meilleure porte d'entrée dans notre association et éventuellement au sein du CA, repose sur un investissement au sein des commissions.

En effet, toute personne physique est invitée aux travaux de celles-ci. C'est aussi en quittant mes responsabilités que je suis conforté par l'importance de cette association des personnes physiques. Pour celles et ceux qui ont exercé des responsabilités, elle maintient un lien affectif et d'expérience entre nous mais aussi avec l'Inter-LGBT.

Les supports de communication hors marche

Malgré l'absence d'une plaquette de présentation, une lettre d'information a vu le jour. La lettre « égalité » financée sur nos fonds est un succès. Sa diffusion a permis de renforcer la visibilité et la crédibilité de notre association. Sa réalisation est restée fragile à cause, ici encore, d'un manque d'implication des associations. Avec moins de parution qu'en 2007, elle est néanmoins maintenant le support de communication « exceptionnel » auquel on se réfère comme lors de la conférence à science pô.

La visibilité de notre association continue de progresser, notamment dans la presse (voir en annexe rapport activité des commissions).

Les flyers du printemps, ont été financés avec l'aide de Connection et distribués en partenariat par le SNEG. Nous avons renoncé à accrocher une banderole dans la rue des archives compte tenu des problèmes techniques et administratifs ainsi que du manque d'une personne prête à s'investir sur ce projet.

Le site web

Le site web continue de battre des records, c'est une progression importante qu'il faut capitaliser et investir dans la diffusion d'information pour améliorer la connaissance et la reconnaissance de notre association.

Une mobilisation sur le fil

Avis de recherche pour bénévoles

Le nombre d'inscrit-es à notre manifestation est quasi identique à 2007 près de 80. De nombreuses relances solennelles, ont permis sur le fil d'obtenir un nombre de bénévoles satisfaisant, les personnes ont honoré leur promesse en se présentant le jour J. Notre crédibilité et notre responsabilité à organiser cet événement en dépendent pourtant. Il est clair que dès lors qu'un incident grave se produirait sur la marche, c'est toute notre légitimité qui serait en péril. Le/la président-e se trouve dans une situation délicate, il ou elle doit engager la signature de l'association sans avoir la certitude que le Conseil réponde au seul engagement que le CA lui demande : fournir des bénévoles. Le concours des syndicats et d'organisations politiques aura permis de faire l'appoint et d'assurer un encadrement bénévole efficace et moins fatiguant compte tenu du nombre suffisant dans chaque équipe. Un bénévole moins éprouvé aura plus de motivation pour revenir l'année suivante. L'organisation de la Marche ne bénéficie d'aucun sponsor.

Un char animé

Les chorales Podium et Mélo'men accompagnées d'un ensemble néerlandais ont cette année animé et décoré notre char, la somme des banderoles achetées les années précédentes permet une décoration festive et efficace en terme de visibilité. Les discours d'avant marche se déroulent sur celui-ci.

Choix du parcours

Afin d'éviter que les mêmes quartiers soient concernés par des manifestations, la préfecture nous a demandé de changer notre parcours. Même si le parcours n'est pas un enjeu, il est important de préparer son choix en amont afin de parer à d'éventuelles modifications. Des soucis sur l'installation des chars le matin sur les boulevards St Jacques et Blanqui seront à évoquer si ce parcours devait se représenter. Avec un record d'affluence 700 000 personnes, tout le long du cortège, ce parcours est satisfaisant. Comme le précédent la première portion reçoit une moindre affluence. Le ciblage en amont d'éventuels points de blocage a permis de mettre en place des équipes de bénévoles afin de faciliter le flux... Les difficultés au niveau de la colonne de Juillet place de la Bastille de 2008 ont été traitées par la préfecture de police. Dans le cadre d'une marche revendicative, à partir du moment où les autorités ont donné leur accord, elles sont responsables d'éventuels soucis indépendamment des organisateurs. Néanmoins, l'Inter-LGBT se doit de travailler en lien avec elles afin de parer à l'avance le maximum de risques. Même si la responsabilité de l'Inter-LGBT n'est pas engagée, un incident grave nuirait à son image et à celle de la marche. Cette concertation doit d'autant plus être une priorité que les relations avec les services de la préfecture sont excellentes. De même, nous rappelons que chaque char est responsable de sa propre sécurité, les bénévoles de l'encadrement n'ayant pas pour mission d'intervenir en cas d'incident mais de les signaler. Ils sont des relais pas des vigiles.

Ordre de Marche

Le message qu'il n'y a pas de mauvaise place sur la marche, commence d'être entendu, peu de remarques nous sont parvenues. Certaines associations réclament même la deuxième moitié du cortège, considérant que la tête de marche avance trop vite et draine moins de monde. Après approbation en Conseil, les règles suivantes ont été appliquées: tête de cortège lié au thème de la marche, respect des choix souhaités sur le dossier d'inscription, alternance par rapport aux années précédentes, intégration des chars associant commerces et associations au sein du cortège, grands commerces en clôture. En cette année de forte reprise des contaminations, les associations VIH ont été réparties sur l'ensemble du parcours afin d'assurer une visibilité maximum. La commission marche puis le Conseil discutent chaque année des modalités de l'ordre de marche

L'investissement du SNEG fidélisé

Nous avons rencontré les représentants du SNEG afin de poursuivre notre collaboration quant à la distribution de nos fascicules, cette opération qui engendre un coût non négligeable pour notre partenaire s'est de nouveau parfaitement déroulée.

Sur proposition de la commission marche, le Conseil a décidé de renouveler la proposition de constituer des chars associations/commerces et de permettre à ces chars d'être placés tout au long du cortège de la marche. Afin d'expliquer et d'informer les commerçants sur cette initiative, a été rédigé avec le SNEG, un courrier d'information auquel été joint une liste d'associations intéressées par ce type de partenariat.

Ce rapprochement s'inscrit dans la volonté du Conseil de faire de la marche, une manifestation la plus fédérative possible dans le respect des valeurs communes de chacun-es. Les associations et les entreprises doivent respecter ce principe.

Un cortège sûr et fluide

Notre service d'ordre renommé « encadrement » a été constitué de membres des associations, syndicats, partis politiques mais aussi des volontaires non investis dans ces structures.

La Marche comporte trois périodes: la mise en place, le déroulement et la dispersion.

La mise en place a été plus compliquée sur les boulevards St Jacques et Blanqui compte tenu du stationnement de véhicules. Des groupes mobiles et sédentaires, munis de talkies-walkies repartis tout le long du parcours, ont permis à la marche de se dérouler dans le temps imparti, en liaison avec le poste de sécurité et ce malgré des soucis de communication entre le PC et les talkies.

Avec une équipe équilibrée, la tenue du carré de tête s'est bien déroulée. Ce fonctionnement salué par tous et toutes ne pourra perdurer que par un investissement plus important des bénévoles associatifs. La proportion en augmentation de structures non membres de l'Inter-LGBT illustre la difficulté de recruter des bonnes volontés en notre sein. Il est regrettable que les quelque 50 associations aient tant de difficultés à fournir entre deux et trois personnes pour cette marche. De par des exigences de sécurité toujours plus importantes, la responsabilité des affréteurs est soulignée notamment dans le document d'inscription, chaque page de celui-ci a été paraphée.

Nombre de participant-es: 700 000

Le chiffre officiel communiqué par la Préfecture de Police est de 500 000 manifestant-es. Le chiffre de 700 000 personnes nous semble plus juste. La diversité des manifestant-es se confirme au fil des éditions, avec une forte présence de jeunes, ce qui est encourageant pour l'avenir. Avec la confirmation de chiffres préoccupant concernant les contaminations par le VIH, le Conseil a souhaité poursuivre l'organisation des 3 minutes de silence en y ajoutant des pancartes avec un retour très positif. La marche des fiertés LGBT reste la plus importante manifestation de France.

Les partenariats de la Marche LGBT

Un investissement important, des partenariats réduits

La promotion de la marche auprès de partenaires, est un véritable exercice d'équilibriste. Le mélange festif et revendicatif, pour une manifestation de rue au public de plus en plus varié est déroutant pour de nombreux annonceurs qui, en cette période de crise, déboursent chichement leurs deniers.

Si cela permet d'éviter un aspect trop commercial à notre manifestation, cela pose un problème de financement pour l'événement de fin de marche.

Des bilans des années précédentes, il est clair pour notre association que la marche ne peut être un enjeu financier, il est donc important de poursuivre notre politique d'autofinancement de l'organisation de la marche et cela, malgré des coûts en augmentation, sans espérer faire supporter ce coût par des annonceurs. Un éventuel bénéfice ne pourrait être qu'un bonus.

Notre indépendance financière pour l'organisation de notre manifestation est à ce prix. Cette pénurie de soutien ne doit nous faire oublier nos exigences, notre indépendance financière nous permet de rester fermes sur nos fondamentaux. Nous devons être prêts à renoncer à un podium ou un fascicule et ne pas sacrifier nos valeurs. De plus, notre maîtrise technique doit être conservée même si cela peut sembler plus compliquer notamment dans les relations avec les autorités au regard de l'installation du podium. En effet, nous devons garder les compétences et la responsabilité aux yeux notamment de la préfecture.

Des contraintes juridiques et économiques importantes

Fidèle à la décision du Conseil de l'Inter-LGBT en 2001 de confier au Conseil d'administration, la gestion des partenariats réclame un investissement en temps très important. L'opportunité de travailler avec Libération s'est présentée.

Une visibilité éditoriale et un fascicule dédié

Nous avons considéré que pour l'image et pour le relais de nos revendications, un partenariat avec Libération était intéressant. Il a fallu de la persévérance pour finaliser tardivement cet accord. Le bilan nous apparaît positif, en effet, les articles de fonds furent de qualité, surtout, le choix de focus de la marche a été un relais efficace auprès du public mais aussi en direction de la presse. Nous avons aussi décidé de produire un tract en format réduit mais au contenu 100 % Inter-LGBT. La sécurité financière et l'assurance que le projet verrait le jour, restait une priorité.

La distribution avant la marche par le SNEG et pendant la marche par nos soins s'est bien déroulée même si nous aurions souhaité qu'un partenaire puisse le faire distribuer le Jour J par des tracteurs salariés en parallèles d'une distribution publicitaire. Radio FG était d'accord pour financer ce projet. Nous avons hésité ne souhaitant pas donner un monopole à un opérateur. En quantité et ponctualité, les prestations fournies par FG ont été parfaitement honorées. Le partenariat avec la RATP au sujet des affiches n'a pu être renouvelé.

Des échanges de visibilité variés

De plus, fort de notre expérience, nous avons souhaité prendre à notre charge les échanges de visibilité avec les annonceurs notamment presse LGBT. Ceci afin de nous permettre d'avoir un lien direct avec ces partenaires.

Eau de paris était présent sur la marche pour distribuer de l'eau aux marcheur-ses; Eau de paris a financé les t-shirts de l'encadrement.

Hormis sur le podium FG, aucun affichage de partenaire sur la marche 2008.

Un Podium, une Radio

Fort du bilan positif de 2006 et 2007, le Conseil d'administration a décidé de renouveler avec la même exigence le partenariat avec Radio FG. Tant sur l'antenne que sur le podium, la visibilité de l'Inter-LGBT a été exemplaire. Les relations de travail ont été très professionnelles avec l'équipe de FG. Le public fut très nombreux à apprécier ce spectacle gratuit. À un mois de l'événement, nous avons appris qu'une structure financée par un fabricant d'alcool serait le sponsor du podium. Le conseil dans un vote indicatif souhaitait aménager cette visibilité. Compte tenu du délai trop court, cet aménagement n'a pas été possible sans supprimer ce podium. Nous avons privilégié la visibilité de l'Inter-LGBT et la présence de ce spectacle gratuit. Un pot offert par FG à l'arrivée nous a permis de recevoir des personnalités mais aussi des bénévoles dans un cadre confortable. L'image de l'Inter-LGBT a profité de ce partenariat.

Conclusion partenariat

Nous sommes très satisfaits du partenariat original avec Libération. FG a respecté, avec professionnalisme et écoute, le cadre d'un contrat précis. Comme nous le souhaitons, aucun partenariat n'est acquis, tout est à revoir pour 2009. Nos exigences sont à préciser au plus tôt.

Bilan et perspectives

Le conseil d'administration s'efforce de répondre à ses obligations statutaires ainsi qu'aux demandes du Conseil. En retour, nous attendons du Conseil qu'il s'investisse en mobilisant suffisamment de bénévoles. Cette condition, si elle n'était pas remplie, nuirait grandement à l'exécution du mandat voté par le Conseil au conseil d'administration.

La situation financière est excellente. Au regard de la hausse de notre crédibilité politique, des nombreux retours médiatiques, des liens accrus avec le corps social, de la confiance renouvelée de nos adhérent-es, de notre capacité de réaction intacte, des nouveaux projets réalisés, le bilan est très satisfaisant.

Je ne m'étendrai pas sur les réussites mais plutôt sur ce qui reste à faire. Handicapée par un nom trop compliqué, l'Inter-LGBT souffre d'un défaut de notoriété. Lié à ce constat, il serait souhaitable que l'Inter-LGBT puisse être représentée dans des institutions (Halde, CNCDH, CES...). De plus, la cohésion et la circulation de l'information au sein des membres des associations de notre collectif doivent être renforcées. En cas de succès, on peut espérer que ces deux éléments puissent nous permettre de recruter des bénévoles ayant des compétences spécifiques (graphistes, attaché-es de presse...) et faciliter le renouvellement des administrateurs-trices.

Régulièrement, reviennent les idées de salariats, subventions, locaux... Il ne faut pas rejeter a priori ces options mais il convient de ne pas minimiser les bouleversements que cela engendrerait. S'impose donc de peser, de la façon la plus approfondie, le pour et le contre.

C'est un déchirement de quitter mes fonctions à l'Inter-LGBT. Mais je suis profondément convaincu de la nécessité de renouvellement. 5 ans de présidence, c'est assez. Ce qui n'a pas été fait dans ce laps de temps, ne pourra être concrétisé que par d'autres. Je ne crois pas à la personne providentielle, il y a simplement des moments que l'on pourrait qualifier, au sens étymologique, de magiques. Lorsque des circonstances, des personnes se trouvent réunies, qu'une alchimie se crée. Malgré les difficultés, les découragements, les choses avancent. Beaucoup ici ont participé de cette harmonie.

Je me permets aussi de vous demander de faire preuve d'un peu de patience à l'égard de la nouvelle équipe. Il faut quelques mois, voir une année et notamment une marche, pour bien prendre la mesure des fonctions. Donc je suggère de ne pas trop « charger la barque » en terme de « réformes ».

Et je termine par cette phrase reprise tous les ans :

Notre cohésion et l'investissement du plus grand nombre sont gages de notre succès.

ANNEXES

RAPPORTS D'ACTIVITÉ

DES COMMISSIONS

DU CONSEIL DES ASSOCIATIONS

COMMISSION MARCHÉ

Thomas Doussau, Jean-Pierre Joubert, co-secrétaires

Réunions de la commission

La Commission s'est réunie à huit reprises entre septembre 2007 et juin 2008. Sa fréquentation a été variable, mais reste toutefois assez faible: entre un huitième et un quart des associations membres de l'Inter-LGBT étaient à chaque fois représentées.

Au cours des réunions, sont nées des propositions et résolutions présentées au Conseil.

Lors de la première réunion, le 11 septembre 2007, le secrétariat a été partiellement renouvelé. Thomas Doussau a succédé à Maurice Riffait au poste de co-secrétaire, tandis que Jean-Pierre Joubert a été réélu.

Concours d'affiche

La Commission a décidé de doubler la dotation de ce concours, la faisant passer à 300 euros. Le concours pour l'affiche 2008 a été fructueux, et un lauréat a pu être désigné. Le jury était constitué de trois représentants d'associations membres du Conseil, ainsi que des co-secrétaires des trois commissions.

Seulement vingt projets sont parvenus à l'Inter-LGBT, envoyés par dix candidats au total. Même si un projet a pu être retenu, ce nombre est encore trop bas. Pour mémoire, lors du concours 2007, aucune affiche n'avait pu être acceptée, malgré une vingtaine de projets reçus. En 2008, il a été envisagé de faire appel à un-e graphiste professionnel-le si le concours était de nouveau infructueux.

Une réflexion sera à mener en 2008/2009 concernant la publicité faite à ce concours. Le contact avec des écoles de graphistes n'a produit aucun retour. Fin 2007, quelques forums de graphiste sur Internet ont été utilisés pour diffuser l'annonce du concours. Cette piste mérite d'être creusée en 2008.

Parcours

La Commission a décidé de proposer au Conseil la reconduction du parcours de 2007 (Montparnasse – Bastille), ce dernier présentant des avantages décisifs, sans inconvénients majeurs. La décision a été approuvée par le Conseil.

Cependant, sur demande de la Préfecture, le Conseil d'Administration a dû négocier un parcours légèrement différent: Denfert-Rochereau – Bastille, déjà utilisé en 2000 et 2004. Ce parcours présente un inconvénient supplémentaire par rapport au premier: la zone de préparation des chars est située dans une zone de stationnement autorisée, ce qui a nécessité la pose de papillons d'avertissement sur les véhicules la veille et l'avant-veille de la Marche.

Par ailleurs, un imprévu a failli remettre en question la dernière partie du parcours, à savoir des travaux sur le Pont de Sully, mais la présence de ces derniers n'a finalement compromis ni la sécurité, ni la fluidité de la Marche à cet endroit-là, grâce à la vigilance des animateurs de l'octroi.

Enfin, notons que l'heure de départ est passée à 14 h 00, contre 13 h 30 les années précédentes.

Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription 2008 a été amélioré par rapport à celui de 2007. En particulier, plusieurs discussions en Commission et en Conseil ont porté sur la nécessité d'une interdiction de la distribution d'alcool sur les chars des organismes participants. Cela a abouti à l'ajout de la mention que l'organisme « s'engage [...] à ne distribuer aucune boisson alcoolisée. »

Les rubriques du dossier ont été légèrement restructurées. De plus, le système de « convention », avec exemplaire contresigné par le président de l'Inter-LGBT, a été abandonné.

Au total, soixante-dix-sept organismes se sont inscrits. À noter que, comme les années précédentes, le formulaire d'inscription des bénévoles, joint en annexe, a été ignoré dans quasiment tous les dossiers.

3 minutes de silence

Lors des réunions de la Commission, une innovation est née, a été approuvée par le Conseil, et a pu être testée avec succès lors de la Marche: la création et l'impression de panneaux blancs A3 qui ont été distribués aux organismes le matin de la Marche, et que les personnes sur les chars étaient invitées à brandir pendant les 3 minutes. Les deux tiers des panneaux comportaient un simple ruban rouge, tandis que l'autre tiers affichait « 3 minutes de silence ». L'objectif était de mieux informer le public, en se concentrant sur un message universel, à même de rencontrer l'adhésion de toutes les associations. L'initiative a été approuvée par le Conseil.

Cette année, l'heure de déclenchement des 3 minutes a été fixée à 16 h 30. Dans l'ensemble, les chars ont semble-t-il bien utilisé les panneaux.

Prévention contre l'alcoolisme

Suite à des alertes soulevées par les associations participantes à la Marche les années passées, notant la forte présence de jeunes gens fortement alcoolisés à proximité des chars, il a été décidé de tendre la main vers des organismes de prévention. Quelques discussions ont eu lieu pour commencer avec l'INPES, mais c'est finalement le CRIPS qui a accueilli avec intérêt la proposition de l'Inter-LGBT.

Cet organisme, par ailleurs présent tous les ans dans le cortège au titre de la prévention contre le sida, s'est proposé de créer des affiches de prévention contre l'alcoolisme, puis de les apposer le long du parcours. Malheureusement, pour cause d'emploi du temps surchargé, le projet n'a pu aboutir au sein du CRIPS.

Cependant, l'idée est lancée pour 2008-2009, et il sera opportun de garder contact avec un organisme qui possède une riche expérience d'actions de prévention sur le terrain.

Bénévoles

La mobilisation des bénévoles, bien que très tardive, a permis d'assurer correctement la sécurité de l'événement. Dans les équipes mobiles, la majeure partie des bénévoles est venue de certains syndicats et partis politiques, qui ont répondu à l'appel à deux semaines de l'événement. Quinze bénévoles étaient présents à titre individuel. Les bénévoles d'octroi, quant à eux, provenaient quasiment exclusivement des associations membres de l'Inter-LGBT.

Comme lors des années précédentes, les équipes fixes (place Denfert-Rochereau, carrefour Saint-Michel, place de la Bastille) n'ont pas été suffisamment pourvues. En particulier l'équipe de départ a fait savoir qu'il serait souhaitable l'an prochain d'augmenter le nombre de personnes prévues à ce poste.

Signalons une nouveauté cette année: l'élaboration d'une enquête auprès des bénévoles de la Marche 2007, afin de connaître leur profil, leur motivation pour être présent sur la Marche, et leur avis sur l'organisation de l'événement. Le questionnaire accessible en ligne sur le site de l'Inter-LGBT a permis de recueillir vingt-neuf réponses, et quelques idées pour l'amélioration de la prise en charge des bénévoles.

Sécurité

Un point négatif: le prestataire assurant la couverture radio (fourniture de talkie-walkie, utilisation de relais radio dans Paris, mise en place d'un PC sécurité, etc.) a effectué un mauvais choix dans la mise en place de son schéma de couverture. La liaison avec les différentes équipes de bénévole s'en est trouvée très fortement dégradée, voire inopérante. Par conséquent, le PC sécurité a été privé pendant la majeure partie de la Marche d'un retour des différentes équipes réparties le long du cortège.

Le manque de bénévoles à certains points sensibles (cf. point « Bénévoles ») a pu être comblé grâce à la présence de la Police, avec qui la coopération fut une nouvelle fois efficace et cordiale.

Mis à part le fort ralentissement qu'ont subi les deux tiers du cortège, dû au blocage d'un char par des manifestants, la Marche s'est déroulée sans incident majeur.

COMMISSION INTERASSOCIATIVE

Catherine Morin Le Sech, Daniel Meyer, co-secrétaires

1. Printemps des Associations 2007

Le 9^e « Printemps des Assocés » s'est déroulé les samedi 29 et dimanche 30 mars 2008.

Samedi après midi, une conférence fut organisée à Sciences Po de Paris 7^e et le dimanche, le salon des associations s'est tenu comme les années précédentes à l'espace des Blancs Manteaux PARIS 4^e.

Ces deux manifestations ont remporté un vif succès.

Le salon constitue depuis 9 ans, un rendez-vous important et fédérateur du monde associatif lesbien, gai, bi et trans. Opportunité pour les associations de montrer leurs activités, de permettre à un public déjà sensibilisé ou non de rencontrer ces associations et de créer des liens entre les différentes associations. Seules les associations sont autorisées à exposer au salon et la présence d'entreprises commerciales n'est pas acceptée.

Associations diverses s'y inscrivent : ludiques, culturelles, sportives, activistes, de prévention-santé, politiques et rendent le salon riche par sa diversité.

L'organisation de l'événement a été assurée par la commission inter associative (C.I.A.) dont les 2 co-secrétaires sont Catherine Morin Le Sech et Daniel Meyer. Les membres du CA de l'inter et environ 70 bénévoles de diverses associations viennent leur prêter main-forte le jour de l'événement pour la logistique.

Certains dossiers d'inscriptions sont arrivés encore beaucoup trop tard, et de ce fait nous avons été obligés de modifier les plans des emplacements à plusieurs reprises en dernières minutes voire de refuser des inscriptions. Pour 2009, il sera indispensable de s'en tenir à une date limite ferme et définitive.

Nous rappelons qu'il n'est possible d'allouer qu'une seule table par association.

Communication du Printemps

Daniel Bourlet nous a dessiné le flyer.

Le SNEG nous a apporté son concours en prenant en charge l'impression et la distribution des flyers dans les différents établissements adhérents au SNEG de Paris.

Deux distributions ont été effectuées par des bénévoles dans les rues du Marais 15 jours et une semaine précédents l'événement.

Des affiches ont également été imprimées par les soins de la CIA. Celles-ci ont été exposées dans quelques stations de métro et dans des lieux LGBT parisiens.

L'information est passée régulièrement sur les panneaux lumineux de la Mairie de Paris dans 17 arrondissements pendant les deux semaines précédant le salon.

Autre événement dans le cadre du « Printemps des Assocés »

En dehors du salon, nous avons organisé cette année conjointement avec la commission politique, une conférence le samedi 29 mars de 14 heures à 18 heures sur le thème « Lutter contre les discriminations: quel rôle pour les acteurs publics, sociaux et associatifs? ». Les deux tables rondes ont remporté un grand succès et la salle fut quasi pleine tout l'après midi. Se reporter au compte-rendu d'Alain Piriou pour les détails de cette manifestation.

Participation aux frais du salon pour 2008

Chaque association exposante a payé une participation de 30 euros. Quatre entrées gratuites étaient offertes et envoyées à chaque association inscrire au salon. Le droit d'entrée des visiteuses-eurs était fixé à 5 euros.

En réunion CIA, il a été suggéré de l'éventualité d'une gratuité pour les bénévoles à l'entrée du salon. Dans ce cas, les 4 entrées gratuites données auparavant seraient suspendues. Décision qui serait révisable chaque année.

Déroulement du salon

Le dimanche, la mise en place s'est effectuée avec des bénévoles de 8 heures à 11 heures et l'installation des associations exposantes s'est déroulée de 11 heures à 13 heures.

Le salon a ouvert ses portes au public à 13 heures pour fermer à 20 heures Il a remporté à nouveau un grand succès, autant par le nombre de participant-es que par la fréquentation d'un public qui est arrivé dès l'ouverture et a continué à rentrer toute l'après-midi.

Beaucoup de prises électriques étaient défectueuses cette année privant d'électricité certains stands. Nous ne pourrions donc plus nous engager à assurer ce service les années ultérieures.

Les associations les « gays Musette » et « Madison » ont assuré à plusieurs reprises des démonstrations et cours de danses rejoints par beaucoup de novices et danseurs/euses confirmé-e-s. Ambiance assurée pour le plaisir de toute la salle.

Bilan financier du Printemps

Le résultat financier du salon de cette année fut quasi équivalent qu'en 2007.

Fréquentation de 2008: 86 stands payants avec 1 093 entrées payantes.

Comme d'habitude, le bar a bien fonctionné.

Bénévoles pour l'organisation

Environ 80 personnes nous ont aidés pour l'organisation, soit une quinzaine d'associations représentées.

2. Octroi de la Marche de juin 2008

La recette de cette année fut moins importante que celle de l'année dernière sans doute liée à la gêne des travaux du Pont de Sully, mais reste néanmoins satisfaisante.

Une cinquantaine de bénévoles ont participé à cette opération. La tranche horaire était de 2 heures mais plusieurs bénévoles, notamment des jeunes, sont restés beaucoup plus longtemps.

Pour la visibilité des « octroyeuses-yeurs », tout le monde portait l'habituel tee-shirt rouge marqué « octroi », port distinctif sur la voie publique obligatoire par la loi. Bénéficiant très souvent d'un temps très ensoleillé à cette occasion, nous avons prévu des casquettes pour 2009.

Nous remercions toutes et tous les bénévoles des associations ayant prêté main-forte au bon déroulement du salon et de l'octroi dont les Mâles fêteurs qui ont assuré en partie l'organisation du bar du salon.

Nous espérons vous revoir dans la joie et la bonne humeur en 2009 pour ces deux rendez-vous traditionnels pour le monde LGBT parisien.

Catherine et Daniel

COMMISSION POLITIQUE

Alain Piriou, Laurent Chéno, co-secrétaires

Les thèmes prioritaires pour l'exercice 2007-2008

Par une décision du Conseil le 23 février 2008, les associations ont choisi comme thème de travail principal « *Éduquer contre toutes les discriminations.* » Le conseil du mois suivant a choisi pour mot d'ordre de la Marche « *Pour une école sans aucune discrimination!* »

Mais c'est dès les réunions de Commission politique et de Conseil de rentrée que l'Inter-LGBT a intensifié son travail sur la question de la lutte contre les discriminations.

La réunion de la Commission politique du 16 octobre, qui a déblayé les thèmes de réflexion pour la conférence, rappelle les questionnements qui ont traversé les associations:

« *Les discriminations au quotidien: comment prendre en compte ces discriminations de tous les jours au travail, à l'école, dans la rue? comment aller au-delà du travail juridique (qui, sur ces questions, est quasiment achevé)?* »

Après la table ronde d'il y a quelques années sur l'homophobie au travail, qui avait de fait lancé le travail inter-syndical sur les questions de discriminations, quel bilan pouvons-nous tirer de l'action des syndicats au sein des entreprises? Au-delà des réflexions engagées et des engagements pris, quelle est la réalité sur le terrain de la prise en compte par la base syndicale des questions liées à l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie?

La question de l'éducation avait fait l'objet d'une conférence spécifique: depuis, tous les syndicats de l'éducation ont beaucoup avancé, souvent ensemble, sur cette question cruciale. Mais force est de constater qu'il ne s'est rien passé du côté des rectorats et du ministère. Ne faudrait-il pas mettre au pied du mur une administration aussi réticente? mais comment s'assurer de la présence à notre conférence d'un représentant du ministère, qualifié et responsable, qui ne se contente pas de nous bercer au son de douces promesses? »

(extrait du compte-rendu)

L'Inter-LGBT s'est donné une obligation de résultats sur ces questions, après avoir constaté que les avancées concrètes étaient encore peu palpables, au-delà des aspects juridiques. Par ailleurs, dans le contexte post-électoral, ces thèmes pouvaient s'appuyer sur des promesses de campagne, qui n'ont de valeur que si elles sont rappelées avec insistance.

De fait, durant cet exercice 2007-2008, l'accent a donc été mis par l'Inter-LGBT sur les questions de discriminations au travail et à l'école. Sans pour autant négliger une continuité du travail au quotidien sur d'autres thèmes et sur l'actualité.

1. « Pour une école sans aucune discrimination ! »

Sur un tel thème, les organisations syndicales et associatives étant pour l'essentiel déjà sensibilisées — celles réunies au sein du Collectif Éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire ont même leur action propre —, le Ministère de l'Éducation nationale est l'interlocuteur principal de l'Inter-LGBT.

Un contact avait été établi dès le 27 juin 2007, avec plusieurs conseillers du cabinet du ministre. Plusieurs orientations avaient fait l'objet d'un échange que l'Inter-LGBT avait qualifié « *de bonnes pistes de travail* »:

« *– l'affichage des dispositifs d'écoute accessibles aux lycéens et aux collégiens fera l'objet d'une concertation, pour que les jeunes s'interrogeant sur leur sexualité soient aiguillés efficacement vers les bons écoutants, dont ceux de la Ligne Azur;*

- les associations seront associées pour élaborer un matériel pédagogique traitant de la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, diffusé par le ministère de l'Éducation nationale;
- les circulaires ministérielles relatives à la lutte contre les discriminations pourront à l'avenir détailler explicitement celles liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre;
- dans son approche de la prévention du suicide, le ministère s'oriente vers la prise en compte de la problématique de la suicidalité des jeunes personnes LGBT. »

Ces axes de travail ont ensuite guidé une bonne partie des échanges avec le ministère.

1.1. Des échanges intensifs

Près de six mois se sont écoulés entre le premier entretien, et le suivant, qui a eu lieu le 7 décembre 2007. On aurait donc pu craindre que le rendez-vous de juin allait être une fois de plus sans lendemain. Le dialogue s'établira cependant à deux niveaux :

- avec le cabinet du ministre, au travers de son Conseiller politique (Julien Veyrier): échanges de bonne tenue, francs, essentiellement politiques;
- avec la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO): ces échanges sont plus techniques, tournés vers la mise en œuvre opérationnelle des engagements pris; la DGESCO et son Bureau de l'action sanitaire et sociale et de la prévention sont les interlocuteurs de l'Inter-LGBT depuis au moins 2002.

L'entretien du 7 décembre 2007 fixe les engagements pris :

- « – Le logiciel de signalement des actes de violence à l'école, appelé SIVIS, permet aujourd'hui de recenser les violences homophobes. Des statistiques pourront ainsi être produites prochainement <http://www.lalettrededeeducation.fr/Violence-scolaire-les-contours-du.html>
- Le conseiller s'est engagé à mettre en place un portail unique (ligne téléphonique) renvoyant vers plusieurs lignes spécifiques d'écoute, dont la ligne AZUR avec campagne d'affichage reprenant entre autre le thème de l'homophobie. Délai estimé: avant l'été.
- La circulaire de rentrée 2008 (adressé à tous les professionnels de l'éducation par le biais du bulletin officiel de l'éducation nationale) développera un chapitre spécifique aux violences en milieu scolaire. Plusieurs lignes mentionneront explicitement la lutte contre l'homophobie. Nous serons consultés pour la rédaction de cette partie. Circulaire publiée au printemps.
- Création d'outils pédagogiques à destination des enseignants: ce dossier sera traité par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO). Nous avons déploré le dialogue de sourds avec la DGESCO qui n'admet pas la critique, et avons insisté pour avoir un soutien politique et une définition précise du mandat de la DGESCO pour que les échanges débouchent réellement. Ce point semble avoir été compris. Nous avons attiré l'attention sur les expériences à l'étranger qui peuvent inspirer nos futurs travaux.
- Le conseiller souhaite engager une évaluation du dispositif d'éducation à la sexualité.
- Demande d'agrément d'associations intervenant en milieu scolaire: Philippe transmettra les éléments concernant les refus opposés à Ex Aequo et Couleurs Gaies.
- Conférence du Printemps des assocés: une présence institutionnelle de haut niveau (Darcos) est envisageable si des annonces sur tous ces points sont possibles à cette date. »

(extrait du compte-rendu)

Un entretien à la DGESCO a lieu le 18 décembre 2007, et s'avère décevant. Les instructions du cabinet ne sont visiblement pas parvenues aux services, qui manifestent une certaine résistance :

« Globalement ce rendez-vous, même s'il s'est déroulé dans une atmosphère courtoise d'écoute et d'intérêt pour nos propositions, ne débouche sur rien de précis, si ce n'est sur des démarches que nous devons entreprendre auprès d'autres interlocuteurs. Seule la diffusion de nouveaux outils pédagogiques à deux niveaux d'information (document simplifié type brochure de la Ligne Azur « Homophobie savoir et réagir » + guide du formateur pour l'intervention en milieu scolaire contre l'homophobie) a suscité un réel intérêt, mais sans définir de méthode.

Nous remarquons certains préjugés tenaces, comme l'idée selon laquelle il ne faut pas figer les jeunes en recherche de leur orientation sexuelle dans une orientation homosexuelle (mais aucune interrogation sur le fait de figer les jeunes dans une orientation hétérosexuelle), ou l'obligation de discrétion que doivent s'imposer les personnels de l'éducation nationale (blogs ou sites de rencontre, comme si les personnels hétérosexuels ne fréquentaient pas eux aussi ce genre de sites). Aucun calendrier sur une éventuelle mise en place de groupes de travail, aucun engagement sur la transmission d'outils à la communauté éducative : il nous a souvent été répondu que sur l'ensemble des sujets, les instructions du cabinet étaient attendues. Pour le moment, ce premier rendez-vous sérieux laisse encore peu d'espoir de voir réellement le ministère mettre en place des mesures significatives pour améliorer la lutte contre les LGBTphobies en milieu scolaire, si l'on s'en remet à la seule motivation de l'administration. »

(extrait du compte-rendu)

Ces deux rendez-vous seront suivis de plusieurs échanges téléphoniques entre l'Inter-LGBT (son porte-parole et son co-délégué éducation) et le Conseiller politique. Mais les mois qui suivent laissent l'Inter-LGBT dans la perplexité : si l'interlocuteur de l'Inter-LGBT se montre rassurant à chaque entretien, les résultats ne semblent pas voir le jour.

Dans un communiqué réagissant à l'agression antisémite et homophobe d'un jeune à Bagneux, l'Inter-LGBT emploie un ton plus ferme :

« Au-delà de la réprobation légitime que doivent susciter de tels actes, ces faits réguliers interpellent sur la défaillance du système éducatif français, qui n'a toujours pas engagé d'action décisive en matière de prévention des violences discriminatoires, ni d'action de sensibilisation au respect de la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre. (...) Après plusieurs mois d'échanges avec le ministère de l'Éducation nationale, l'Inter-LGBT demande solennellement à Xavier Darcos de conclure la concertation et d'engager avec détermination son administration dans la lutte contre tous les comportements discriminatoires à l'école. »

(communiqué du 6 mars)

Un nouvel entretien a lieu le 10 mars au cabinet. L'Inter-LGBT est accompagnée de plusieurs responsables de la Ligne Azur, et le rendez-vous porte exclusivement sur la question de l'affichage d'une ligne d'écoute dans les établissements. L'option d'un portail unique, initialement retenue par le cabinet, comporte des difficultés opérationnelles, que le ministère commence à mesurer. Un recentrage sur le dispositif proposé par la Ligne Azur, avec éventuellement le support du Fil Santé Jeunes, est évoqué.

Lors de sa conférence de presse annonçant le Printemps des assocs, le 25 mars 2008, l'Inter-LGBT remet l'accent sur les mesures qu'elle espère voir dévoiler prochainement. Message bien relayé par Le Parisien et l'AFP (29 mars 2008).

Un premier résultat tombe le 4 avril 2008, par la publication de la circulaire de rentrée du Ministère de l'Éducation nationale qui consacre un paragraphe à la lutte « contre toutes les violences et toutes les discriminations, notamment l'homophobie ».

1.2. L'annonce de mesures

Deux nouveaux entretiens ont lieu au ministère de l'Éducation nationale :

- le 14 mai 2008 à la DGESCO ;
- le 4 juin 2008, au cabinet.

Le rendez-vous à la DGESCO montre un changement très perceptible d'ambiance: le cabinet a bien transmis ses instructions, les services sont prêts à travailler. La DGESCO a pris contact avec la Ligne Azur pour travailler sur la diffusion d'un matériel (cartes mémo, affiches, brochures). Sur la formation initiale, les choses sont encore floues. Un guide pédagogique à destination des professionnels sur les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre est envisagé pour publication en 2010, et une brochure de sensibilisation à destination des professionnels pour la rentrée 2009.

C'est après cet entretien, rassurant, que l'Inter-LGBT publie un communiqué de presse accueillant positivement la circulaire de rentrée:

« C'est la première fois qu'une circulaire de rentrée mentionne explicitement la lutte contre l'homophobie. Auparavant, cette nécessité était tout juste évoquée dans certaines circulaires relatives à la lutte contre le sida ou à l'éducation à la sexualité, de portée bien moindre. L'Inter-LGBT se félicite de ce premier résultat, fruit d'un dialogue mené depuis près d'un an avec le ministère. » Elle rappelle néanmoins que « cette avancée symbolique impose à l'institution scolaire la mise en œuvre d'actions contre les comportements discriminatoires subis par les jeunes en recherche de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. »

Le conseiller spécial du ministre reçoit une dernière fois l'Inter-LGBT le 4 juin. Sont évoqués:

- l'éventualité d'un entretien avec le ministre;
- l'édition et diffusion du matériel de la ligne Azur: la DGESCO travaille sur des hypothèses trop basses pour l'Inter-LGBT (en nombre);
- la formation des enseignants, des infirmières scolaires et des chefs d'établissement: concernant les enseignants, avec la disparition des IUFM, l'incertitude reste totale. Des pistes sont discutées pour que cette formation puisse être dispensée, mais il reste difficile d'avoir des certitudes;
- « *Guide de la paix scolaire* »: ce guide fera mention de la lutte contre les discriminations, et l'Inter-LGBT est invitée à se rapprocher de son coordinateur;
- Guide pédagogique à destination des professionnels: un malentendu oppose assez fermement l'Inter-LGBT et le Conseiller, qui s'oppose à une approche par discipline. Un entretien téléphonique ultérieur dissipera le malentendu, le modèle retenu étant le guide belge qui a séduit tant les associations que le ministère (cabinet et DGESCO). Il reste que le ministère réserve la prévention des discriminations au domaine du péri-scolaire, et ne souhaite pas l'intégrer aux programmes.

Certaines de ces pistes de travail sont scellées publiquement par un entretien avec Xavier Darcos publié par Libération, le 25 juin 2008. Cet entretien marque notamment:

- l'appropriation du diagnostic des associations par le ministre, sur l'homophobie à l'école;
- le rappel de la circulaire de rentrée;
- l'affichage de la Ligne Azur et la diffusion large de la brochure « *Homophobie savoir et réagir* »;
- des modules de formation pour les infirmières scolaires.

Ces annonces sont confirmées dans une interview publiée dans Têtu dans son numéro de septembre 2008. Le même mois, un nouvel entretien avec le cabinet du ministre de l'Éducation nationale permet de fixer des échéances sur ces annonces pour l'automne 2008.

1.3. Les autres ministères

1.3.1. Formation des enseignants et universités: le ministère de l'Enseignement supérieur

Un premier entretien a eu lieu le 26 février avec la conseillère à la vie étudiante de la ministre de l'Enseignement supérieur (Carole Moinard).

« Objet du RDV: formation des enseignants dans les IUFM - campagnes contre les discriminations dans les universités

Présents pour l'Inter-LGBT: moi-même, Philippe Castel, Michael Filhol (HBO), Nicolas Gougain (LMDE)

- Formation des enseignants: la HALDE a entrepris la même démarche que nous: c'est pris au sérieux, le ministère fera des propositions
- Affichage de la Ligne azur dans les universités: nous avons demandé que le ministère s'engage à financer une campagne d'affichage
- Associations étudiantes LGBT: le ministère ne peut pas intervenir pour donner des instructions aux présidents d'universités, sauf en cas de discrimination manifeste dans l'attribution de moyens; peut faciliter cependant des rapprochements avec des réseaux de professionnels. »

(extrait du compte-rendu)

Ce premier contact s'est poursuivi par quelques échanges téléphoniques qui ont abouti à une rencontre avec la Ministre de l'enseignement supérieur le 3 juin. L'Inter-LGBT en a publié le compte-rendu par un communiqué:

« Les représentant-e-s de l'Inter-LGBT ont présenté deux revendications:

- la diffusion d'outils en faveur de la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre dans les Universités et les CROUS;
- la mise sur pied d'un module sur la lutte contre toutes les discriminations dans le cadre de la formation professionnelle des enseignants.

La ministre s'est engagée à proposer dans des délais brefs la création et la diffusion d'un matériel de communication à destination des étudiants sur la lutte contre l'homophobie et la lesbophobie. Les contenus et la forme seront définis en concertation avec l'Inter-LGBT.

Par ailleurs, devant les craintes exprimées par l'Inter-LGBT de voir disparaître les structures de formation des enseignants, outil majeur de la sensibilisation aux discriminations, la ministre s'est voulue rassurante et s'est également engagée sur l'intégration d'un module spécifique à la lutte contre les discriminations, suivant en cela les demandes récurrentes des associations et les recommandations de la Halde. Ce module pourrait être expérimenté l'année prochaine, et serait inclus à terme dans le nouveau cahier des charges de la formation professionnelle des enseignants. »

(extrait du communiqué du 4 juin 2008)

Les contacts se sont poursuivis, notamment pour mettre au point une réunion de travail entre les deux ministères sur la formation initiale des enseignants, et sur les thèmes de la campagne prévue pour l'automne 2008.

1.3.2. Un « Plan santé des jeunes »: le ministère de la Santé

Un « Plan santé des jeunes » a été présenté par la ministre de la Santé le 27 février.

Parmi les mesures annoncées, l'Inter-LGBT relève:

- Un concours de synopsis de courts-métrages;
- Des outils d'information, dont une brochure « Découvrir son homosexualité » et un site internet « transversal sur la sexualité »;
- Un effort de communication sur les dispositifs de réponses personnalisées, dont la Ligne Azur;
- Un « site Internet dédié (...) dont l'objectif sera de recueillir des témoignages de jeunes homosexuels. »

D'autres mesures annoncées dans le Plan santé des jeunes, non spécifiques à la question de l'homosexualité, intéressent également l'Inter-LGBT. Citons l'évaluation des actions actuelles de prévention à la santé en milieu scolaire, le module prévention/santé intégré dans l'emploi du temps des élèves, le développement de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire, et en particulier l'organisation de nouvelles sessions de formation auprès des enseignants et d'élèves relais, le développement des formations au repérage et à la prise en charge de la crise suicidaire et celles sur la souffrance psychique des jeunes, le guide pour mieux agir en milieu scolaire sur les comportements à risque.

L'Inter-LGBT est membre du comité de pilotage du concours de synopsis, piloté par l'INPES. Deux réunions ont eu lieu à l'INPES (28 avril et 3 juillet), pour définir le cahier des charges du concours. L'Inter-LGBT a été invitée à participer au jury du concours, qui sera installé le 29 septembre par la ministre.

La brochure « *Découvrir son homosexualité* » est également pilotée par l'INPES, en lien avec la Ligne Azur.

Sur les autres points, l'Inter-LGBT a sollicité un entretien avec la ministre, qui n'y a pas donné suite. Le 13 juin, une rencontre avec un conseiller technique (Ronan Le Joubiou) a laissé paraître que tout était en chantier, et rien de concret n'avait été engagé.

1.4. Une stratégie couronnée de succès

Le choix d'un thème moins général que les années précédentes a porté ses fruits, principalement pour deux raisons :

- les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, ainsi que l'Élysée, ont compris l'enjeu, en acceptant l'échéance de la Marche des fiertés LGBT, et en prenant à leur compte un thème sur lequel la majorité pouvait assumer des avancées, d'ailleurs conformes à des engagements présidentiels;
- la presse a parfaitement joué le jeu. Le partenariat avec Libération a été exemplaire, et a permis une excellente visibilité du thème de la Marche. Le Monde et le Parisien/Aujourd'hui en France ont également bien relayé le message. Les rédactions des journaux télévisés n'ont pas été en reste, avec plusieurs reportages de qualité sur les jeunes victimes d'homophobie, ou sur les interventions en milieu scolaire. Une association, le MAG Jeunes LGBT, a particulièrement su tirer profit de ce thème, tant par son profil (des jeunes qui interviennent auprès des jeunes) que par la disponibilité de ses animatrices.

D'apparence consensuel, le thème aurait pu démobiliser les marcheurs : il n'en a rien été, la participation ayant connu un succès égal aux années précédentes.

Beaucoup de résultats sont attendus pour la rentrée 2008, et n'ont pas encore pu être vérifiés. Certains dossiers prennent d'ailleurs du retard. Il reste que les différentes déclarations du ministre de l'Éducation nationale, qui a accepté de se positionner sur le terrain choisi par l'Inter-LGBT, marquent un tournant, après des années de blocage de l'institution : il fallait bien une marche pour en arriver là.

Des relations constructives avec la Défenseure des enfants

La publication du rapport 2007 de la Défenseure des enfants, Dominique Versini, intitulé « Adolescents en souffrance : plaidoyer pour une véritable prise en charge » a contribué à précipiter la prise de conscience institutionnelle sur le risque suicidaire élevé chez les jeunes en questionnement sur leur orientation sexuelle. Le précédent rapport sur « L'enfant au cœur des nouvelles parentalités » a également contribué au déclenchement d'un débat sur le rôle du tiers (co-parent, beau-parent).

Une rencontre a été organisée le 5 mars pour échanger sur ces deux sujets. Le principe de contacts réciproques réguliers a été acté. Le 10 avril, l'Inter-LGBT a ainsi participé à une réunion sur la mise au point d'un questionnaire adressé à des jeunes sur la lutte contre les discriminations. Le 30 juin, Dominique Versini participait à la Marche des fiertés LGBT, à la banderole de tête.

2. Monde du travail et discriminations : un chantier à rouvrir

La lutte contre les discriminations dans le monde du travail a connu ses principales avancées dans le début des années 2000, par l'adaptation du droit du travail aux contraintes européennes. Depuis, de nombreuses initiatives ont été prises par les associations, dont plusieurs interviennent en milieu professionnel. Les syndicats ont travaillé chacun à leur rythme. Mais ni de la part des pouvoirs publics, ni de la part de partenaires sociaux dans leur ensemble, on n'a pu voir de stratégie globale se dessiner contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre dans le monde du travail. Le résultat : la situation ne semble pas avoir beaucoup évolué en 10 ans dans le monde professionnel. Les associations, conscientes de ce retard pris, ont souhaité que la conférence du Printemps des assocés se positionne sur ce terrain.

2.1. Des discussions complexes avec les partenaires sociaux

Dans la perspective d'une table ronde intitulée: « Dialogue social et lutte contre les discriminations », l'Inter-LGBT a approché plusieurs organisations syndicales pour leur proposer une démarche commune. Un projet de déclaration commune a été discuté avec la CFTC, la CFDT, la CGT et le Medef, prévoyant notamment d'élargir l'accord interprofessionnel sur la diversité à tous les motifs de discriminations.

Les autres organisations syndicales ou patronales contactées n'ont pas répondu. La CFTC et la CFDT ont accepté la démarche. La CGT a refusé le principe d'une déclaration commune signée avec le Medef, lequel n'a pas souhaité signer le texte. En conséquence, le projet a été abandonné.

Les discussions bilatérales avec chacun des syndicats ont cependant permis de progresser. CFTC, CFDT et CGT sont d'accord pour travailler ponctuellement avec l'Inter-LGBT sur plusieurs dossiers. Concrètement, suite à la conférence, au moins deux de ces syndicats (FSU, CFDT et CGT) ont relayé les positions de l'Inter-LGBT sur l'élargissement de la pension de réversion aux pacsés, dans le cadre des discussions organisées par le gouvernement sur la réforme des retraites. Sur la lutte contre les discriminations dans l'entreprise, les engagements pris lors de la conférence devant une salle comble à Science Po se sont révélés prometteurs.

L'Inter-LGBT a également été un partenaire important des syndicats dans la mobilisation contre les atteintes aux droits des victimes portés par une proposition de loi réformant la prescription civile: le dialogue avec les syndicats, dont la CGT et le SAF, a été franc, constructif, parfois tendu, mais productif. Le succès relatif de la mobilisation, qui s'est soldé par la préservation de l'essentiel des droits des victimes, a scellé une bonne entente, qui appelle des partenariats futurs sur la lutte contre les discriminations dans le travail.

Côté patronat, le pôle chargé du dialogue social au sein du Medef a clairement signifié à l'Inter-LGBT que la négociation sur l'accord interprofessionnel resterait entre les mains des seuls syndicats et organisations patronales: en clair, l'Inter-LGBT n'est pas un interlocuteur pour le Medef.

Des relations normalisées avec la Halde

Une confiance réciproque s'est progressivement installée entre la Halde et l'Inter-LGBT, au fur et à mesure que la Halde a fait la preuve qu'elle travaillait sur les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Ces actions sont de deux ordres.

Les saisines individuelles de personnes discriminées. Sur des cas d'inégalités de traitement à l'égard des couples pacsés et de discriminations de personnes à raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, la Halde a rendu plusieurs délibérations exemplaires, et a même assuré un accompagnement jusque devant un conseil des prud'hommes. Sollicitée par la presse, ou bien de sa propre initiative, l'Inter-LGBT a communiqué sur ces délibérations. Certaines délibérations sont même venues renforcer ses argumentaires.

Les actions de promotion de l'égalité. Outre l'étude sur « L'Homophobie dans l'entreprise », la Halde mène différentes actions saluées par l'Inter-LGBT: dialogue social, groupe de travail sur l'éducation, groupe de contact des associations LGBT, notamment.

2.2. Des discussions décevantes avec le gouvernement

L'Inter-LGBT a demandé le soutien du ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité pour appuyer l'ouverture de nouvelles négociations entre les partenaires sociaux sur la lutte contre les discriminations. Deux courriers sont adressés au ministre (14 janvier et 5 mars). Le premier l'invite à la conférence du Printemps des assocés, le second précise les attentes de l'Inter-LGBT:

« Les partenaires sociaux ont intérêt à faire émerger toute solution qui limite le recours au contentieux, et il a déjà été montré que de bons accords collectifs réduisent le nombre de conflits. Pour l'État, de tels accords sont la garantie d'une plus grande stabilité sociale, et participent à la modernisation du dialogue social que vous appelez de vos vœux.

Sur un sujet où le consensus est à portée de main, nous pensons qu'il est de votre rôle et de celui du Premier ministre d'encourager à la négociation. Vos conseillers ont déjà été sensibilisés à cette préoccupation, mais nous pensons qu'il faut dorénavant qu'une décision soit prise à un niveau politique. »

Une conférence réussie

29 mars 2008, Sciences Po, « Lutter contre les discriminations au travail et à l'école :

Le Printemps des assocs a renoué avec l'organisation d'une conférence où les thèmes majeurs choisis pour l'année ont été débattus. Plus d'une centaine de participants se sont retrouvés dans un amphi prêté par Sciences Po. Un dossier documentaire a été remis à chacun d'eux. Le programme était le suivant :

• 14 h 00 - 15 h 45 : Table ronde n° 1 — Dialogue social et lutte contre les discriminations

Pour les associations, la persistance de discriminations dans l'entreprise doit interpeller les partenaires sociaux. Lors de cette table ronde, l'Inter-LGBT demandera aux syndicats et au patronat l'inscription de la lutte contre les discriminations dans l'agenda du dialogue social, pour que des actions en faveur de la non-discrimination et de la promotion de l'égalité soient enfin menées dans l'entreprise.

Intervenant-e-s :

Pascale Coton, vice présidente de la CFTC

Anousheh Karvar, secrétaire nationale de la CFDT

Marie-Pierre Iturrioz, conseillère confédérale CGT, animatrice du collectif confédéral de lutte contre l'homophobie de la CGT

Soumia Malinbaum, MEDEF

Pascal Bernard, vice-président de l'ANDRH à l'égalité professionnelle et à la diversité

Animation par Catherine Tripon (Autre Cercle) et Philippe Chauliaguet (Homoboulot)

15 h 45 Intervention de Louis Schweitzer, président de la HALDE

Le cabinet du ministre a en effet maintenu un dialogue régulier avec l'Inter-LGBT, sur la réforme de l'autorité parentale ou sur le pacs, et lors de chaque entretien consacré à ces sujets, l'Inter-LGBT a demandé aux conseillers d'ouvrir des discussions sur la question des discriminations au travail. Demande restée lettre morte: le sujet n'intéresse pas le ministre, qui ne sera pas représenté à la conférence.

Cette demande est pourtant intervenue à un moment opportun, avec la publication par la Halde d'une étude sur « *L'Homophobie dans l'entreprise*. » Dans un communiqué publié le 7 mars, l'Inter-LGBT déclare qu'elle « *accueille avec intérêt cette étude [et] demande aux pouvoirs publics et aux partenaires sociaux de s'en saisir, pour que la lutte contre toutes les discriminations, dont celles liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre devienne une priorité du dialogue social.* »

3. La préparation de la présidence française de l'Union européenne

3.1. Vers un projet de directive transversale

Jamais cette année la coopération n'aura été aussi étroite entre l'Inter-LGBT et l'ILGA-Europe. Ceci tient à la fois à l'excellente intégration de l'Inter-LGBT au sein des structures de l'ILGA Europe (bonne participation des associations Françaises à la Conférence annuelle, présence de Pierre Serne et de Christine Le Doaré au bureau de l'ILGA-Europe), qu'à l'actualité européenne à venir, avec la présidence par la France du Conseil européen.

quel rôle pour les acteurs publics, sociaux et associatifs ? »

• 16 h 00 - 18 h 00 : Table ronde n° 2 — Quelle action pour mobiliser l'école contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre ?

Éducation au respect, sensibilisation à la diversité des orientations sexuelles et des identités : l'école n'assume pas au mieux ses missions. Toutefois, le ministère de l'Éducation nationale a enfin accepté un dialogue de bon niveau avec l'Inter-LGBT. Ces échanges seront-ils suivis d'effets ? Syndicats d'enseignants et de lycéens, parents d'élèves, associations LGBT, institutions : comment organiser l'action, pour qu'elle débouche enfin ?

Intervenant-e-s :

Serge Hefez, psychiatre

Philippe Castel, FSU

Dominique Weyant, président de Couleurs Gaies (Metz)

Alexandre Tortel, Observatoire EPSE (Expertise et Prévention pour la Santé des Étudiants), LMDE (Mutuelle des Étudiants)

Alexia Portin, secrétaire générale de l'UNL (Union nationale des lycéens)

Animation par Laurent Chéno (Commission politique de l'Inter-LGBT) et Alice Guéna (MAG-Jeunes gais et lesbiennes)

Très tôt, dès le retour des délégations françaises de la Conférence de l'ILGA-Europe, la Commission politique et le Conseil sont sensibilisés aux enjeux de la future présidence, avec principalement la mise en chantier d'un projet de directive contre les discriminations, qui devrait assurer une même protection légale pour tous les motifs de discrimination inclus dans l'article 13 du Traité d'Amsterdam : le niveau de protection contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, la religion et la croyance, l'âge, le handicap, serait ainsi le même que celui qui est reconnu contre les discriminations selon les origines.

L'ILGA Europe sollicite l'Inter-LGBT pour identifier les interlocuteurs institutionnels à rencontrer. Les deux organisations travaillent alors dans la complémentarité la plus totale. L'Inter-LGBT mènera des discussions intensives avec l'exécutif, rappelées dans le compte-rendu annexé.

Sur un plan médiatique, la mobilisation est toutefois un échec. Une conférence de presse est organisée le 16 mai à Strasbourg, veille de la journée mondiale contre l'homophobie, en présence de Catherine Trautman, ancienne maire et députée européenne. La presse n'est pas au rendez-vous, et même les journalistes spécialisés, souvent militants de l'Europe, n'assureront aucun suivi. Le sommet européen de Chantilly du 17 juillet, qui accueillera la proposition de la Commission européenne, ne fait l'objet d'aucune couverture presse.

Une pétition est lancée à l'initiative de l'Inter-LGBT, avec le soutien du Centre LGBT Paris-Ile-de-France et de ses bénévoles. La pétition ne recueille cependant qu'un faible nombre de signatures individuelles : l'enjeu ne mobilise pas.

La pression exercée par l'ILGA Europe et les organisations de la Plateforme sociale des ONG est toutefois décisive pour inciter la Commission européenne à présenter un texte ambitieux. Quant à la France, des éléments recueillis à l'étranger démontreraient qu'elle a finalement soutenu un projet de directive globale, contre l'avis même de certains de ses diplomates, qui jugeait l'entreprise vouée à l'échec.

3.2. Transposition du droit européen : la France ne montre pas l'exemple

Le 25 mars 2007, l'Assemblée nationale doit examiner un projet de loi « portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations. » Ce texte a vocation à conclure la transposition dans le droit français de trois directives européennes datant de 2000. Récemment, la Commission européenne a adressé un avis à onze pays, dont la France, relevant les lacunes de transposition, et lui donnant deux mois pour réagir : cet avis est la première étape d'une procédure qui peut se terminer par la saisine de la Cour européenne de justice et la condamnation des pays contrevenants.

Dans un premier communiqué publié le 15 février, l'Inter-LGBT « déplore cependant que ce projet de loi n'ait fait l'objet d'aucune concertation. » Elle pointe les différents de niveaux de protection des victimes en fonction des motifs de discrimination, les limitations à l'action des associations auprès des victimes et une codification partielle.

L'Inter-LGBT rencontre Isabelle Vasseur, rapporteure du projet de loi à l'Assemblée nationale le 18 mars 2007, puis, le 27 mars, Muguette Dini, rapporteure au Sénat, pour soumettre des propositions d'amendement, qui seront envoyées à tous les groupes parlementaires. Le groupe socialiste auditionne l'Inter-LGBT et, au Sénat comme à l'Assemblée nationale, l'opposition reprend les amendements de l'Inter-LGBT à son compte, tous rejetés.

Entre les deux lectures, l'Inter-LGBT rencontre le cabinet de Valérie Létard le 4 avril. Dans un fax adressé à la Ministre, l'Inter-LGBT fait part de sa « consternation » quant au résultat du vote et aux propos tenus par la secrétaire d'État à la Solidarité pour justifier du rejet de tous les amendements défendus par l'opposition en première lecture à l'Assemblée Nationale. Une rencontre a lieu le 4 avril avec toute la hiérarchie du cabinet : les désaccords persistent, et surtout, Valérie Létard ne dispose d'aucune marge de manœuvre, sa position étant dictée par le ministre de l'Emploi, Xavier Bertrand.

Le sénat vote à son tour le texte le 9 avril, et n'apporte aucune modification intéressante au texte. Il est même tenté de contester l'approche de la lutte contre les discriminations par motif, contestant en cela une directive datant de 2000...

Le texte est définitivement adopté en commission mixte paritaire le 9 mai, sans modification.

4. International

[À compléter]

4.2 Défense des couples binationaux

4.2.1. Pacs binationaux en France : une situation stabilisée

Dans un contexte de dégradation progressive du droit au séjour des étrangers, par des restrictions de plus en plus graves des conditions du regroupement familial, l'Inter-LGBT a obtenu une stabilisation du droit des couples binationaux pacés, identique à la situation qui était déjà en vigueur en 2002.

La loi sur le pacs établit que la conclusion d'un pacs « constitue l'un des éléments d'appréciation des liens personnels en France au sens du 7° de l'article 12 bis de l'ordonnance du 2 novembre 1945 modifiée. » En 2002, un télégramme du ministre de l'Intérieur du gouvernement Jospin précisait que ces liens personnels sont établis si les partenaires établissent la preuve d'une vie commune d'un an au moins.

Grâce à l'action de l'Inter-LGBT et de l'ARDHIS, ce principe, mal appliqué, a été confirmé lors de la législature suivante par une circulaire du 30 octobre 2004, puis, après le vote d'une nouvelle loi sur le séjour des étrangers, par une circulaire du 16 janvier 2007.

À l'automne 2007, une nouvelle loi est venue modifier encore une fois les équilibres. L'Inter-LGBT et l'ARDHIS ont donc demandé au ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement que ces circulaires soient confirmées de nouveau aux préfectures. Ce qui a été fait par une circulaire publiée le 14 décembre 2007, qui signale aux préfets l'ARDHIS comme « interlocuteur responsable. »

Des difficultés d'application ont cependant été relevées par les associations. Sur la plupart des cas présentés au cabinet du ministre, l'ARDHIS et l'Inter-LGBT ont obtenu des régularisations (une dizaine). Un cas particulièrement médiatisé d'un jeune Algérien en couple non pacé a aussi pu trouver une issue heureuse grâce à ces interventions, en collaboration avec la LGP de Lyon.

4.2.2. Pacs signés à l'étranger : l'Inter-LGBT, le GISTI, l'ARDHIS et la LDH font annuler une circulaire du ministère des Affaires étrangères

Le 27 novembre 2007, l'Inter-LGBT dépose avec le GISTI, l'ARDHIS et la LDH des recours devant le Conseil d'État pour obtenir la suspension et l'annulation d'une circulaire du Ministère des affaires étrangères, datée du 28 septembre 2007, qui fixe les conditions d'enregistrement des pacs dans les consulats de France à l'étranger.

Le code civil prévoit en effet la possibilité pour un-e citoyen-ne français-e installé-e à l'étranger de signer un pacs au consulat de son lieu de résidence. Or, par la circulaire attaquée, le ministère des Affaires étrangères vient limiter illégalement cette possibilité en demandant aux consulats de refuser d'enregistrer les pacs dans les pays qui prohibent la vie de couple hors mariage de deux personnes de sexe différent ou de même sexe. Seuls les couples composés de deux partenaires français pourront, s'ils persistent dans leur intention et s'engagent à ne pas faire valoir leur pacs dans leur pays de résidence, en obtenir l'enregistrement par les autorités consulaires.

Malgré de nombreuses tentatives de dialogue, avant et après la publication de ce texte, le ministre des Affaires étrangères, n'a pas souhaité rencontrer les associations.

Par une ordonnance du 18 décembre 2007, le Conseil d'État a finalement ordonné la suspension partielle d'une circulaire du ministère des affaires étrangères relative à la conclusion de PACS à l'étranger. Sa décision impose au ministre de reprendre dans le délai d'un mois « des dispositions qui ne portent atteinte ni au principe d'égalité, ni au droit des demandeurs de voir satisfaite leur demande d'enregistrement d'un pacte civil de solidarité lorsque les conditions en sont réunies. »

Par une circulaire du 19 janvier, le ministère des Affaires étrangères a adressé de nouvelles instructions aux ambassades et aux postes consulaires. Elle autorise l'enregistrement de tout pacs conclu par un-e Français-e établi-e à l'étranger, quelle que soit la nationalité du/de la partenaire, et quel que soit « l'ordre public local » du pays de résidence. Les agents sont seulement tenus

de mettre en garde les futur-e-s pacsé-e-s des risques éventuellement encourus dans le pays. En appliquant le droit commun aux pacs signés à l'étranger, et en se conformant au principe d'égalité, cette circulaire se plie à l'injonction du juge des référés du Conseil d'État.

C'est une victoire totale pour les associations. Non seulement la circulaire attaquée est enterrée, mais les conditions d'enregistrement du pacs sont uniformisées dans le monde entier, alors que dans de nombreux États, la pratique empêchait certains couples de se pacser.

Techniquement ardue, cette affaire sera bien suivie par Le Monde et Libération. Elle sera l'occasion de rapprocher l'Inter-LGBT du GISTI, qui a fait un remarquable travail juridique, au travers d'un de ses responsables, Serge Slama.

4.2.3. Défense des couples binationaux formés à l'étranger

L'Inter-LGBT et l'ARDHIS ont tenté, en vain, d'engager un dialogue avec le ministère des Affaires étrangères sur le cas des couples formés à l'étranger. Ces situations étant passées en cours d'année sous la compétence du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement, l'Inter-LGBT et l'ARDHIS ont engagé une discussion avec le cabinet de Brice Hortefeux. Une rencontre a eu lieu le 23 juin 2008. Deux solutions ont été envisagées :

- pour les couples formés à l'étranger, dont le partenaire français est installé en France, le ministère accepte d'étudier l'éventualité d'enregistrer le pacs au consulat du lieu de résidence du partenaire étranger, même si le partenaire français réside en France : faute de visa, ces couples sont bien souvent dans l'impossibilité de mener une vie commune, et de se pacser sur le territoire français ;
- pour les couples pacsés à l'étranger, le ministère accepte d'étudier la possibilité de soumettre l'octroi d'un visa pour le partenaire étranger selon des critères, alors qu'ils sont aujourd'hui soumis à l'arbitraire.

Un point d'étape doit avoir lieu cet automne.

4.2.4. Défense des couples étrangers installés en France

L'Inter-LGBT a engagé des démarches auprès du ministère de la Justice et auprès de celui des Finances dans le but que la France reconnaisse aux étrangers installés sur son territoire et unis par un partenariat civil des droits aux moins équivalents à ceux ouverts par le pacs.

5. Vers un statut du tiers (beau-parent, co-parent)

Le conseil de l'Inter-LGBT du 20 octobre 2007 aborde dans un premier débat la promesse présidentielle de création d'un « statut du beau-parent », et fixe quelques orientations, qui sont rédigées dans un document adopté un mois plus tard, le 17 novembre.

Le 4 décembre, le cabinet du ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité organise une première réunion avec l'Inter-LGBT pour prendre la température sur cette promesse. L'Inter-LGBT présente alors les orientations retenues par les associations.

Le dialogue se poursuit :

- au cabinet du président de la République, par un rendez-vous le 28 février : « *Notre proposition de l'ouverture de l'adoption de l'enfant qui existe déjà par le beau-parent ou le co-parent (adoption simple par le second parent) se heurte à l'opposition idéologique fixée par Sarkozy de toucher aux règles de l'adoption, qu'Emmanuelle Mignon a rappelé. Mais il aurait été fixé pour ambition au projet de loi de permettre au tiers de faire hériter son enfant dont il est détenteur de l'autorité parentale, avec les mêmes avantages fiscaux que s'il était adoptant. Engagement à vérifier par la suite.* »

(extrait de compte-rendu)

- au cabinet de la secrétaire d'État à la famille, par une rencontre avec son directeur de cabinet peu de temps après sa nomination (22 mai)
- avec la secrétaire d'État à la famille, par un entretien le 28 mai, qui fera l'objet d'un communiqué qui résumé l'échange :

« [...] l'Inter-LGBT a demandé que la loi prévoie :

- la simplification des conditions de partage de l'exercice de l'autorité parentale avec le tiers (beau-parent, co-parent, parent social), par simple homologation par le juge, sur la base d'un projet familial;
- la création d'un mandat d'éducation ponctuel au profit du tiers;
- la protection de la relation entre l'enfant et le tiers qui a partagé sa vie quotidienne, en cas de décès d'un parent biologique, ou en cas de séparation.

Les échanges ont principalement porté sur deux autres propositions de l'Inter-LGBT, qui ne figurent pas dans le rapport Versini :

- l'ouverture de l'adoption simple de l'enfant du conjoint, dans le cadre d'un couple non-marié;
- l'élargissement du congé de paternité, aujourd'hui accordé aux seuls pères, en un congé d'accueil de l'enfant, accessible au tiers.

L'ensemble de ces propositions, accueillies avec bienveillance par la Secrétaire d'État, sont en cours d'arbitrage, pour une présentation d'un avant-projet de loi cet été. »

Un contexte juridique européen porteur : affaire Emmanuelle B. contre France

Le 22 janvier 2008, la Cour européenne des droits de l'Homme condamne la France pour un refus d'agrément en vue de l'adoption à une femme lesbienne. En France, l'adoption est ouverte aux individu-e-s, et non seulement aux couples. Dans la pratique, si de plus en plus de Conseils généraux délivrent l'agrément sans faire de distinction selon l'orientation sexuelle, certains les refusent au motif plus ou moins assumé de l'homosexualité du/ de la candidat-e. La Cour européenne des droits de l'Homme considère donc de tels refus comme discriminatoires, dès lors que la loi ne précise pas de condition sur la situation conjugale des adoptants individuels.

Par un communiqué de presse du 22 janvier, l'Inter-LGBT a salué cette décision qui vient renverser la jurisprudence de la CEDH, et en a profité pour appeler « le gouvernement français à tirer toutes les conséquences de cette décision. En effet, alors que le parquet semble ne pas avoir relâché sa mobilisation contre les couples homoparentaux qui demandent le partage de l'autorité parentale, le projet de loi annoncé sur la création d'un statut du tiers (beau-parent et co-parent) n'est toujours pas à l'ordre du jour du parlement, bien qu'il soit d'une ambition très modérée. Au-delà de ce texte qui tarde, l'Inter-LGBT demande au président de la République, au gouvernement et à sa majorité de lever enfin leur opposition à l'adoption conjointe pour les couples de même sexe, qui ne relève plus que d'un blocage idéologique. »

Le 13 juin, l'Inter-LGBT est reçue au ministère de la Justice, pour la présentation d'un avant-projet de loi « sur l'Autorité parentale et les droits des tiers. » Le texte prévoit :

- de garantir le droit de l'enfant d'entretenir des relations personnelles avec le tiers ; ce droit est en particulier exerçable par le tiers en cas de décès d'un des parents, par la possibilité de saisir le juge aux affaires familiales ;
- la possibilité pour un parent de donner mandat à un tiers pour les actes « de la vie quotidienne » de l'enfant ;
- la possibilité pour les deux parents d'autoriser en commun un tiers à effectuer des actes « importants » de l'autorité parentale (santé, éducation, droits fondamentaux) ;
- la possibilité de partager l'exercice de l'autorité parentale avec un tiers par simple homologation par le juge, et non après une procédure de jugement comme aujourd'hui.

Dans un communiqué publié le 13 juin, l'Inter-LGBT émet une première appréciation :

« Pour l'Inter-LGBT, ces propositions vont dans le bon sens, et sont le fruit de plusieurs échanges avec le gouvernement depuis maintenant près d'un an.

Toutefois, l'Inter-LGBT regrette que le projet de loi n'aille pas au bout de sa logique, en n'autorisant pas, par exemple, l'adoption simple de l'enfant du/de la conjoint-e au/à la partenaire pacsé-e ou concubin-e, comme c'est aujourd'hui possible au sein d'un couple marié. Cette procédure n'a pourtant aucun effet sur la filiation, mais a des conséquences concrètes sur la pérennité de la relation entre l'enfant et le parent social, ainsi qu'en matière d'héritage.

N'a pas été retenue non plus la proposition de transformation du congé de paternité en un congé d'accueil qui ne soit pas réservé au père, mais ouvert au tiers qui vit avec la mère qui vient d'accoucher.

Le débat ne fait toutefois que commencer, et l'Inter-LGBT transmettra au gouvernement son analyse détaillée de l'avant-projet de loi, comme elle y a été invitée. Elle espère que la concertation ne sera pas que de pure forme, mais qu'elle conduira bien à de réelles améliorations du texte. »

6. Vers un enterrement du Contrat d'Union Civile, et l'amélioration du pacs ?

6.1. Le message de l'Inter-LGBT à la majorité

Dès le début de l'exercice, les associations perçoivent le risque que la majorité mette en œuvre la promesse de campagne sur le Contrat d'Union Civile, qui comporte beaucoup d'inconvénient, et en premier lieu celui d'être réservé aux couples de même sexe, dans sa lettre ou dans son esprit. Une alternative leur irait mieux : une amélioration du pacs, qui profiterait à tous, et qui aboutirait à un résultat semblable, sans risque de dérive communautariste.

Le Conseil du 20 septembre adopte un argumentaire intitulé : « *Contrat d'union civile : pour un compromis* ». La ligne définie par les associations est simple : une amélioration du pacs serait une traduction positive de l'engagement de campagne sur le Contrat d'union civile.

Ce message sera martelé par l'Inter-LGBT auprès de tous ses interlocuteurs, parmi lesquels :

- le cabinet du ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité (4 décembre 2007) ;
- le cabinet du Premier ministre (21 décembre 2007) ;
- le ministre chargé des Relations avec le parlement (18 janvier 2008) ;
- le cabinet du président de la République (28 février 2008) ;
- des députés de la majorité (Sébastien Huyghe, Frédéric Lefebvre, 21 mai)
- la secrétaire d'État à la Famille (28 mai 2008)

Le message est entendu par tous les interlocuteurs de l'Inter-LGBT, qui se rallient pour la plupart à ses arguments, à l'exception de l'Élysée, arc-bouté sur la promesse de campagne. Lors d'un entretien le 16 mai, la directrice de cabinet du président laisse toutefois entendre que l'option d'une amélioration du pacs est sérieusement envisagée.

6.2. Un contexte favorable

Concernant la principale revendication de l'Inter-LGBT (accès à la pension de réversion pour les pacsés), une réunion très technique a lieu le 27 février avec le conseiller retraite du ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité. Ce point sera arbitré pour le début de l'automne.

Plusieurs événements appuieront la démarche de l'Inter-LGBT :

- dans un arrêt rendu le 1er avril (Tadao Maruko v. Versorgungswerk der deutschen Bühnen, Allemagne), la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) a jugé discriminatoire le refus d'accorder une pension de veuf-ve au compagnon survivant lié par un partenariat civil dans les mêmes conditions que celles prévues pour les couples mariés. Dans un communiqué publié le 2 avril, l'Inter-LGBT « *demande aux partenaires sociaux de rendre les conventions collectives et les régimes sociaux conventionnels conformes à cet arrêt de la CJCE [... et] à Xavier Bertrand et au gouvernement de prendre les arbitrages nécessaires, et de permettre enfin l'égalité, dès la présentation du projet de loi sur les retraites cet été.* »
- la Halde publie plusieurs délibérations recommandant au gouvernement cette réforme.

L'Inter-LGBT soutient par ailleurs les initiatives qui visent à cette mise à niveau du pacs :

- signature d'un communiqué commun à l'initiative d'ADHEOS (9 juin 2008) : « *PACS : le Crédit agricole doit se mettre en conformité avec ses engagements* »
- saisie de la Halde pour une enseignante réclamant le bénéfice de la pension de réversion (été 2008)

7. Questions trans : un dialogue improductif avec le ministère de la Santé

Le 27 septembre, une délégation de l'Inter-LGBT est reçue au cabinet de la ministre de la Santé par Elvire Aronica, conseillère technique. L'interlocutrice est compétente et sensible aux problèmes posés. Les points de blocages sont expliqués et compris. L'Inter-LGBT a demandé que le ministère n'attende plus les conclusions de la Haute Autorité pour la Santé, qui diffère sans arrêt ses travaux, mais avance sur au moins deux points pratiques : le remboursement des soins à l'étranger par la Sécu et la redéfinition du transsexualisme dans la liste des ALD.

Toutefois, aucun résultat ne vient, et de nombreuses relances ont lieu. Le 11 février, à l'occasion d'un nouvel entretien au ministère de la Santé au sujet de la PFUE, l'Inter-LGBT relance Elvire Aronica, qui annonce alors une réécriture toute prochaine du décret. Plusieurs autres relances ne donneront cependant aucun résultat.

L'Inter-LGBT demande alors un rendez-vous à la ministre de la Santé, qui n'y donne aucune suite. Un nouvel interlocuteur (Ronan Le Joubioux, conseiller technique) reçoit l'Inter-LGBT le 13 juin. L'entretien montre que la réécriture du décret n'est pas prête, mais il apparaît que la HAS a rendu une première version de son rapport, qui doit être prochainement présenté aux associations. Il ressort de ces échanges que le ministère de la Santé n'a toujours rien proposé de concret aux personnes trans, et se montre incapable de tenir les engagements pris à chacun des entretiens avec l'Inter-LGBT.

8 - Participation à des actions collectives

8.1. Lutte contre le VIH

L'Inter-LGBT a participé à la marche du 1er décembre, et a mobilisé ses associations membres pour s'y rendre.

L'Inter-LGBT a relayé l'appel à dons du Sidaction lors du Printemps des assocés (flyers, site internet).

8.2. Mobilisation contre Edvige

L'Inter-LGBT a été partie prenante du Collectif Non à Edvige. Elle s'est jointe au dépôt d'un recours en annulation au Conseil d'État avec 11 autres organisations. L'Inter-LGBT a relayé les positions du Collectif auprès de nombreux médias.

ANNEXES

STATISTIQUES DES SITES INTERNET

REVUE DE PRESSE DE LA MARCHÉ 2008

SITES INTERNET : STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION

Le site www.inter-lgbt.org

C'est le site d'entrée de l'Inter-LGBT, et l'adresse internet communiquée sur tous les documents préparés par l'association, y compris les affiches de la Marche.

Ce site regroupe les communiqués de presse, l'agenda, les informations relatives aux actions en cours, et comprend aussi une partie plus administrative, avec comptes rendus des réunions, liste et présentation des associations membres...

Sa fréquentation moyenne est d'environ 5 000 visites par mois. Le mois de la Marche (juin) est l'occasion de 15 886 visites (cf. le premier graphique page suivante: *statistiques mensuelles du site www.inter-lgbt.org*).

Une analyse plus fine de la période avril-juillet (cf. le deuxième graphique) met en évidence une moyenne quotidienne d'environ 200 visites, et un pic de 2 513 visites le 28 juin.

Par « visite » nous entendons une connexion depuis une machine suivie d'une visite plus ou moins longue: que l'utilisateur visite une seule page ou qu'il passe une heure complète sur le site, ne sera comptée qu'une visite, et non un nombre de clics.

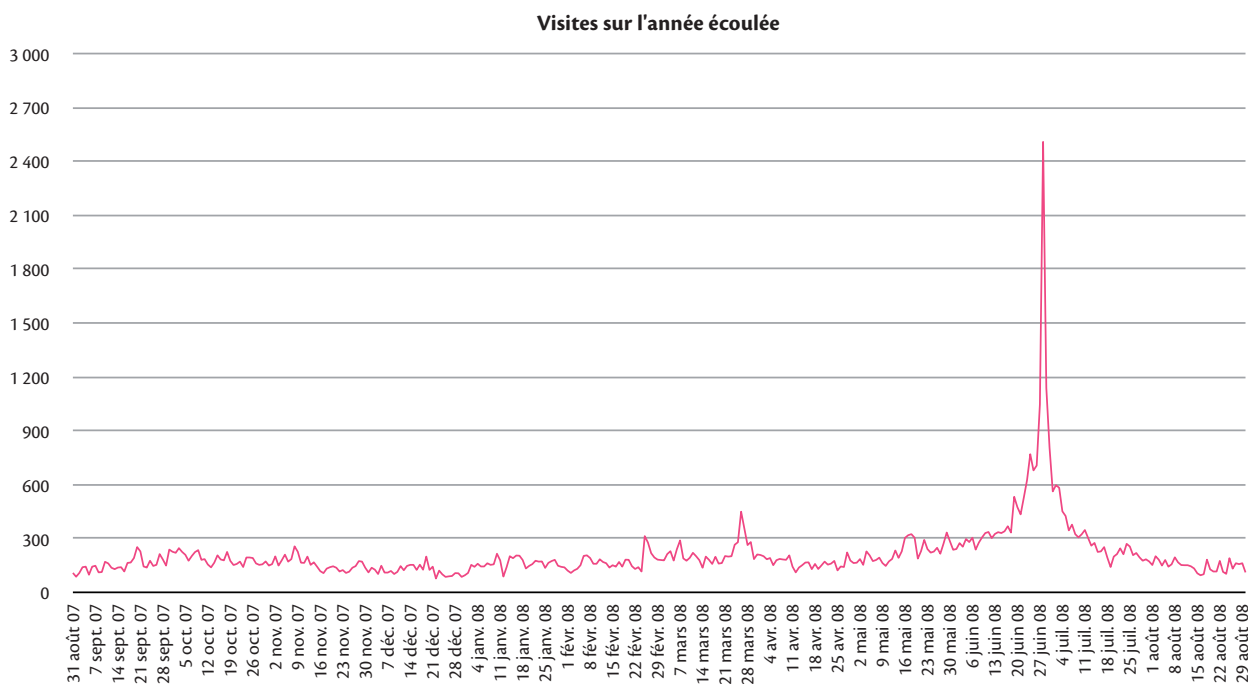
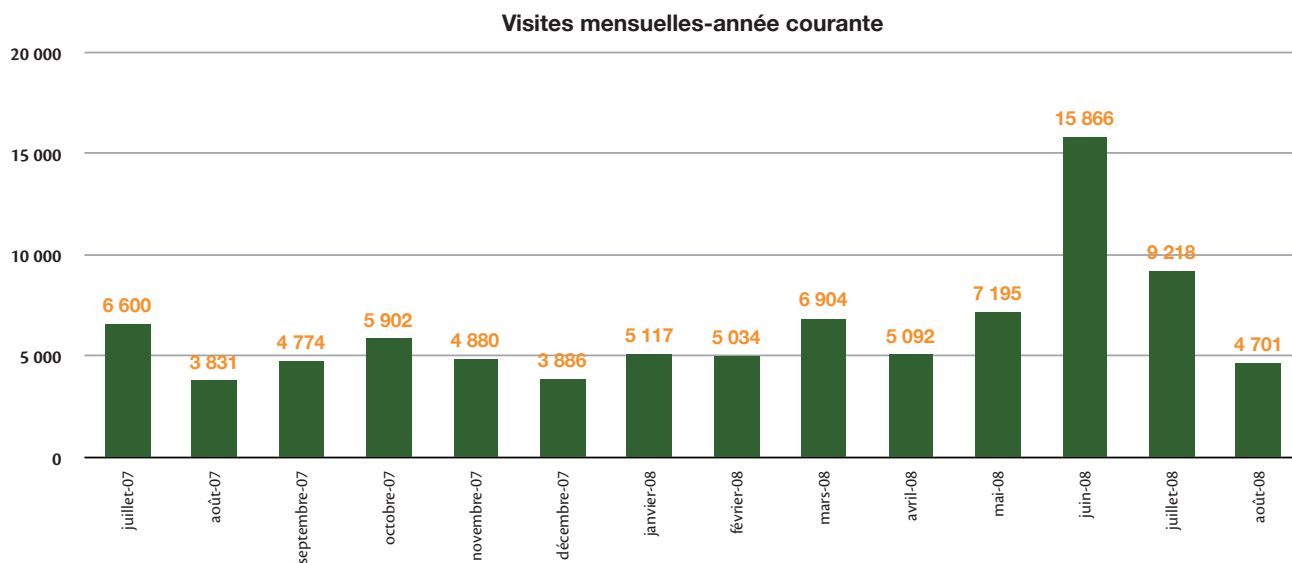
Le site marche.inter-lgbt.org

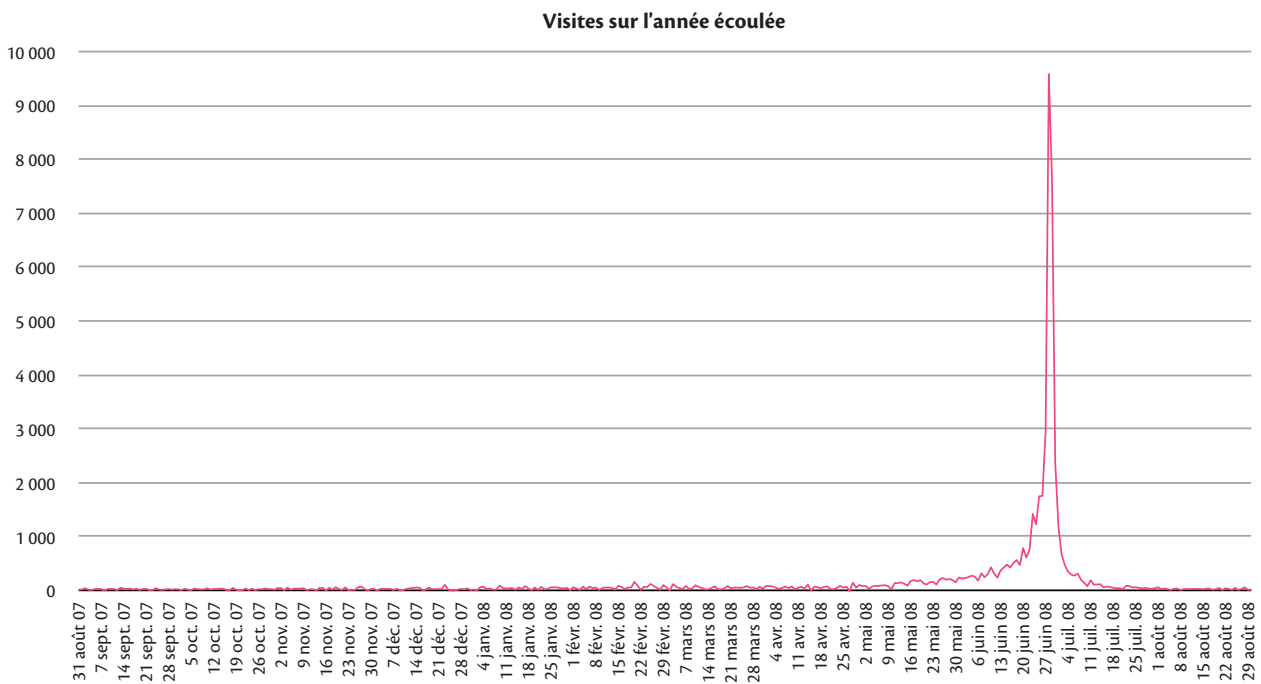
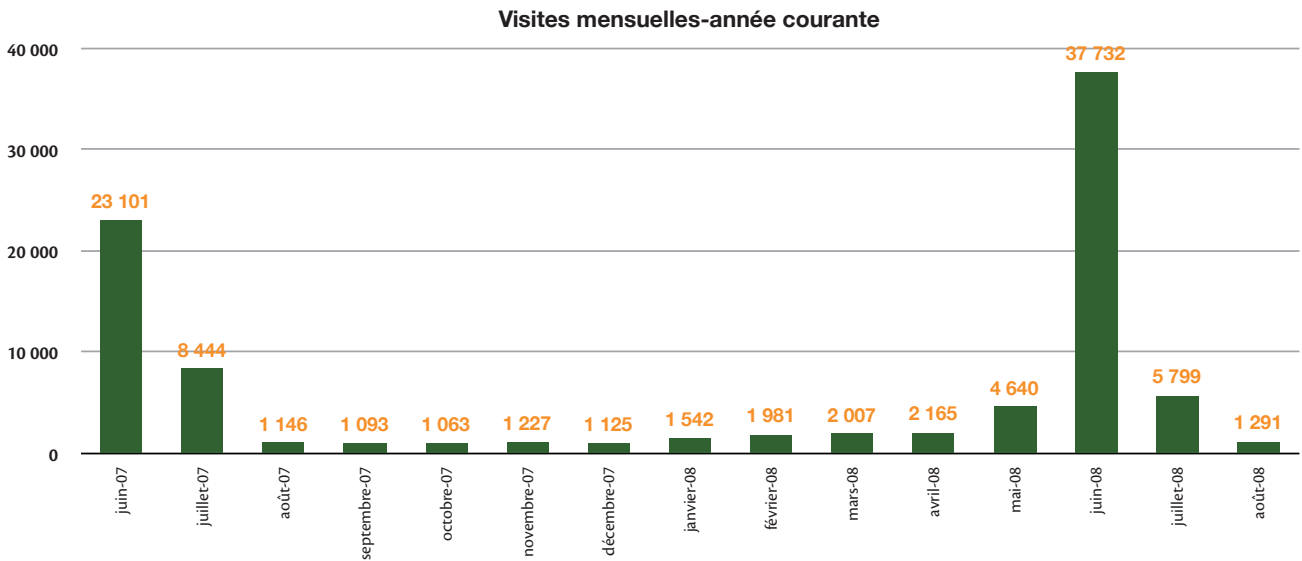
Il s'agit là du site réservé spécialement à l'organisation de l'événement de juin: sa fréquentation est donc très faible en dehors des quelques semaines autour du jour de la Marche, à peu près 50 visites quotidiennes. Mais elle explose littéralement le 30 juin avec 9 600 visites pour ce seul jour!

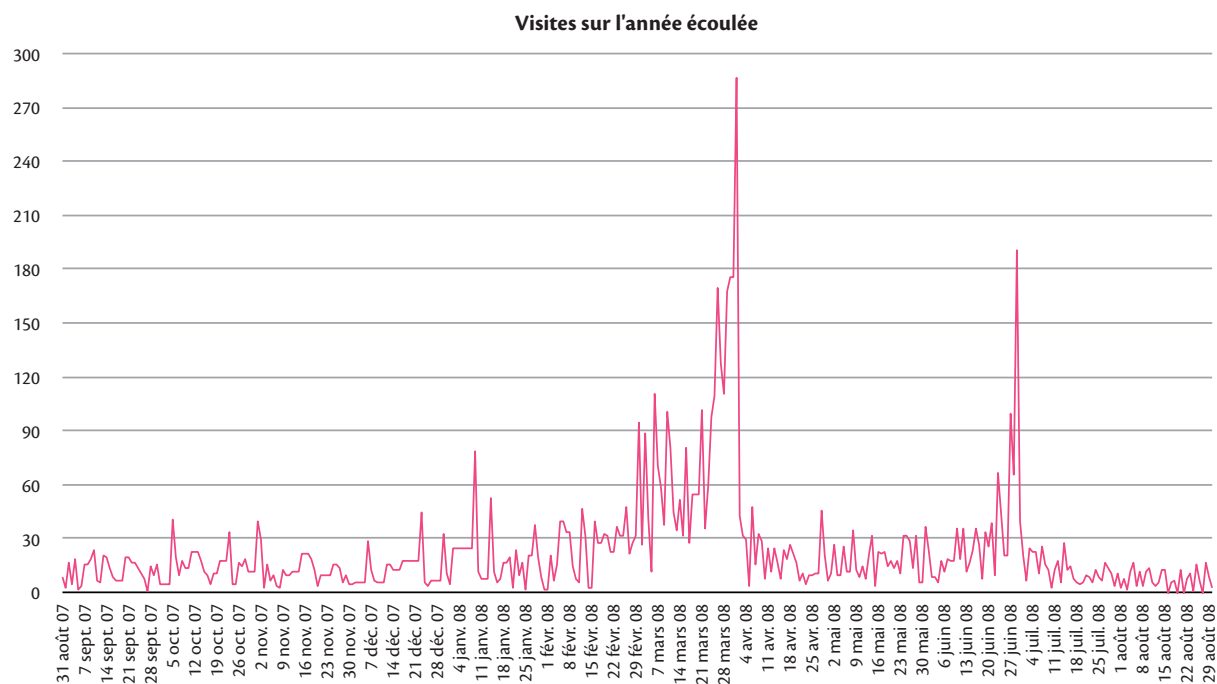
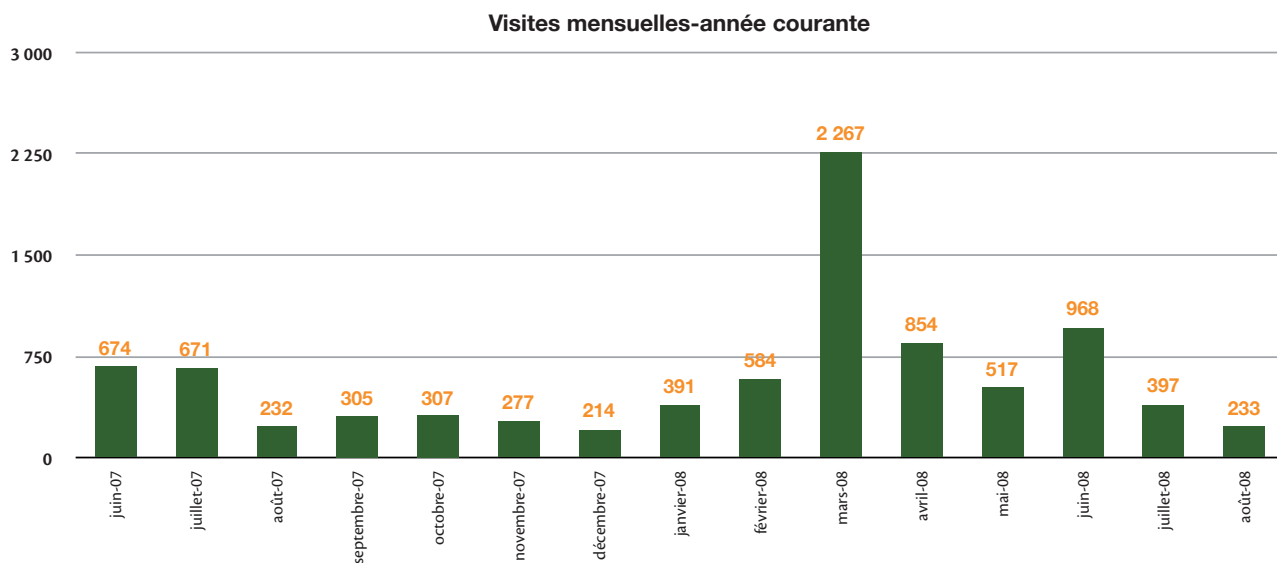
Le mois de mai a enregistré 4 640 visites, 37 732 en juin et encore 5 799 en juillet, alors que la moyenne mensuelle est plutôt de l'ordre de 1 500 visites.

Le site printemps.inter-lgbt.org

Il s'agit du site relatif au Printemps des Assocés (conférence et salon): sa fréquentation est naturellement très faible en dehors des quelques semaines autour du week-end concerné, à peu près 35 visites quotidiennes. Le mois de mars a enregistré 2 267 visites, alors que la moyenne mensuelle est plutôt de l'ordre de 500 visites.







REVUE DE PRESSE DE LA MARCHÉ 2008

23 juin 2008

Libération

« Libé » aux côtés de la Marche

Cette année, Libération est partenaire de la Marche des fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans, qui aura lieu le 28 juin 2008 à Paris. À partir d'aujourd'hui et jusqu'à samedi, vous trouverez chaque jour des sujets liés à cette manifestation et à son slogan, « Pour une école sans aucune discrimination », dans le journal papier (interview, reportages, témoignages), mais aussi sur le web (reportage audio, tchat, forum, etc.).

Libération

« Sur l'homophobie, l'Éducation nationale est incontournable »

Alain Piriou de l'Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans
Recueilli par Charlotte Rotman

Il y aura, selon les organisateurs, 600 000 personnes dans les rues de Paris samedi lors de la Marche des fiertés (ancienne Gay Pride). Ce défilé est non seulement un événement festif mais aussi politique où tous les partis (sauf l'extrême droite) se font représenter. L'occasion aussi pour les associations de faire avancer des revendications d'égalité. Cette année, les organisateurs ont choisi comme slogan : « Pour une école sans aucune discrimination ».

Alain Piriou, porte-parole de l'Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans (Inter-LGBT), qui organise la Marche des fiertés, explique les raisons de ce choix.

Pourquoi ce mot d'ordre ?

Nous savons que ce n'est pas cette année qu'une marche de 500 000 personnes fera changer d'avis Nicolas Sarkozy, qui a clairement dit qu'il était contre le mariage et l'adoption par des couples de même sexe. Plutôt que de perdre notre temps, autant le mettre à profit pour avancer.

Cette année, on a choisi le thème spécifique de l'école. Sur la question de l'homophobie, l'Éducation nationale est un acteur incontournable. Le sujet reste difficile. Rien n'est gagné d'avance. Mais il vaut mieux se battre là où il y a un espoir d'aboutir à court terme.

Pourquoi est-ce un sujet difficile ?

C'est très dur de parler de sexualité à l'école. Tout ce qui touche aux adolescents est potentiellement un sujet d'hystérie collective. Et c'est peut-être encore plus dur de parler d'homosexualité. On nous dit : « L'homosexualité à l'école, c'est une affaire privée. » Personne ne dit que l'hétérosexualité est une affaire privée, elle s'affiche partout. Les jeunes à l'école ne sont pas désincarnés, ils ont une vie sociale, sexuelle, affective, qui peut être hétérosexuelle comme homosexuelle.

Mais on entend encore des recteurs d'académie résister à la délivrance d'agrément à des associations qui viennent parler de l'homophobie dans les classes. Ils nous parlent d'« atteinte à la laïcité », ou de « prosélytisme ». On ne va pas convertir les têtes blondes à l'homosexualité ! Il y a encore beaucoup de barrières à lever.

Votre slogan n'est-il pas gentillet, alors ?

Ce n'est pas un slogan bisounours. Nous croyions que la question de l'homophobie était évidente pour tous. Qu'il y avait un clivage droite-gauche sur le mariage des couples de même sexe ou l'homoparentalité, mais pas sur la lutte contre l'homophobie. En fait, tout le monde a besoin de beaucoup d'explications. Y compris les plus basiques. Nadine Morano [secrétaire d'État à la Famille, ndlr], qui a un bon discours sur l'homoparentalité, parlait récemment de l'homosexualité comme « un choix de vie », alors que c'est loin d'être un choix.

Il faut souvent tout reprendre à la racine. Malgré les progrès, il y a des poches de résistance. L'homophobie est souvent décomplexée, pas forcément organisée, ni idéologique, mais elle est rémanente. Et elle s'exprime avec beaucoup de violence. On a remarqué que les auteurs des agresseurs homophobes sont souvent très jeunes : ils ont 20 ans, ou sont même mineurs. Cela veut dire qu'il faut redoubler d'efforts et de prévention.

De même, il faut vraiment travailler sur le mal-être des jeunes homos qui ont encore davantage de risques de se suicider que les autres. Dans la construction identitaire d'un jeune garçon aujourd'hui, il faut être viril, dominateur, et tout ce qui échappe à ce modèle est critiqué. Les filles qui veulent échapper à la domination masculine et les garçons désignés comme efféminés sont des cibles de choix. Il y a beaucoup de travail à faire pour contrer le machisme.

Ce message ne passe pas à l'école ?

Il passe par les infirmières scolaires, par certains enseignants. Mais dans la formation initiale, cette préoccupation n'est pas prise au sérieux. Là, on laisse chaque enseignant trouver lui-même les outils pour le faire. Or, parler de l'intimité n'est pas une chose facile. Il faut former les enseignants face à ces comportements discriminatoires.

Comment ?

Il faut par exemple permettre aux associations et aux professionnels d'intervenir dans les classes. Les professeurs ne peuvent pas tout faire. La loi de 2001 impose pourtant des cours d'éducation à la sexualité durant toute la scolarité, avec des objectifs d'acceptation de la diversité, de lutte contre les stéréotypes masculins-féminins, mais elle n'est pas appliquée.

Dans ce contexte, qu'attendez-vous de la circulaire de rentrée qui prend en compte l'homophobie ?

C'est un grand pas en avant. L'Éducation nationale est très hiérarchisée. Les proviseurs et les recteurs la prennent très au sérieux. La circulaire prévoit que l'école doit combattre les comportements violents et discriminatoires, en particulier l'homophobie. C'est important que ce mot apparaisse, noir sur blanc.

On a déjà des retours d'enseignants qui nous disent : « On en parle enfin ! » Ce n'était même pas imaginable il y a encore un an. Avant on était reçu poliment dans les ministères par un conseiller chargé du handicap ou alors chargé des associations, celui qui est chargé de faire patienter les gens dans la salle d'attente. Cette année, les rythmes de réunions se sont intensifiés. Nous espérons que les syndicats d'enseignants aident les professeurs à se saisir de la circulaire. Dans les lycées et les collèges, il reste beaucoup à faire.

Libération

« Notre coming-out à l'école »

Homoparentalité. Comment jouer la transparence face aux instits.

Par Charlotte Rotman

Valérie et Wanda (un garçon de quatre ans, une fille de deux) ont eu de la chance. À l'école de leurs enfants, pas de fiche d'inscription avec une case pour le « père » et une pour la « mère ». Ce couple d'homosexuelles a pu remplir « parent 1 », « parent 2 ». Elles ont même réussi à s'arranger avec une directrice compréhensive pour que leurs deux noms soient utilisés. Et obtenir chacune un cadeau pour la fête des mères. « Nos enfants n'ont pas choisi leur contexte familial, c'est à nous de l'expliquer aux autres », disent-elles. Que dire ? Comment ? Beaucoup de parents homos se posent ces questions quand leurs enfants arrivent à l'école. Témoignages dans le cadre de la Marche des fiertés (ex-Gay Pride) qui milite, avec Libération pour partenaire, « pour une école sans aucune discrimination ».

STÉPHANE, UN ENFANT AVEC MARIE

Stéphane et Marie, tous deux homosexuels, et vivant chacun en couple, élèvent en coparentalité Jeanne, 6 ans, qu'ils ont eue ensemble. Ils habitent le même immeuble, à Paris.

« On ne s'est jamais concertés sur ce qu'on allait dire à la crèche, à la maternelle, ou à l'école primaire, explique Stéphane. Nous ne cachons pas notre situation mais nous ne disons pas non plus. J'amène et je vais chercher ma fille, tout comme Marie. Mon copain est inscrit officiellement pour aller la chercher. Il peut y avoir des doutes : est-ce un baby-sitter ? Au centre de loisirs, mon compagnon était là pour l'inscription, l'employée a dit : "Ah, ce n'est pas papa. "Jeanne a lancé : "Non, c'est l'amoureux de papa. "Il y a eu un petit sourire gêné. En fait, on laisse faire. À la crèche on a été obligé de s'expliquer un petit peu : l'équipe commençait à se poser des questions, certaines infos ne passaient pas entre Marie et moi. On entendait : "Mais, je l'ai dit à votre mari. "Marie a répondu un jour : "Ce n'est pas mon mari, nous ne vivons pas ensemble. "Après, ils ont fait des efforts, ils me disaient : "Pouvez vous essayer de dire à la mère de Jeanne... "Pour l'entretien de rentrée à l'école élémentaire, on y est allés tous les deux. C'est sûr qu'il y a une ambiguïté, d'autant que nous avons la même adresse. Mais je ne vois pas pourquoi on ferait des démarches particulières que les autres parents ne font pas. »

MARIE-PIERRE, TROIS ENFANTS AVEC NATHALIE

Marie-Pierre et Nathalie habitent près de Chambéry. Avec leurs trois enfants (un de 6 ans et deux jumeaux de 3 ans). Marie-Pierre est présidente de l'APGL, association des parents et futurs parents gays et lesbiens.

« Nous, on est totalement claires. Transparentes. D'autant que ça désarçonne quand un enfant dit qu'il a deux mamans. Quand notre aîné est entré en maternelle, on est allées voir la directrice. J'ai présenté Nathalie comme ma compagne, mais j'ai ajouté « sachez aussi que c'est la mère de nos enfants. Il n'y a pas de différence entre nous deux. Vous pouvez vous adresser aussi bien à l'une qu'à l'autre ». Il n'y a pas eu de problème. On sait que nos enfants sont amenés à l'école à parler de leur famille. On est allé voir l'insti, pour qu'elle ne soit pas prise au dépourvu. Au début on ne savait pas quelles questions allaient émerger. Souvent les enseignants ne veulent pas être indiscrets. Une fois l'une a demandé « comment vous expliquez à votre fils pour son père ? » Elle pensait que cela nous embêtait de dire qu'on est lesbiennes. Il y a parfois un décalage entre ce que notre fils entend à l'école et ce qu'il voit à la maison. Par exemple, quand un copain lui a dit : « C'est pas possible d'avoir deux mamans. » Cette fois-là on est allé voir la maîtresse parce qu'on sentait que notre fils avait été déstabilisé. La maîtresse a été super, elle a demandé si on avait des petits livres, je lui ai envoyé la bibliographie de l'APGL, et elle s'en est procuré quelques-uns et a expliqué à la classe les différentes formes de familles. Cela demande d'être très vigilant. »

CATHERINE, Deux enfants avec Christine

Leurs deux enfants sont âgés de 8 et 6 ans. Catherine et Christine ont été inséminées grâce à Renaud, le père des deux garçons qui portent son nom. Ils vivent dans les Yvelines.

« On fait tous les ans notre coming-out à l'école. Christine et moi, on habite un petit village: les gens nous connaissent, mais on ne se promène pas main dans la main dans la rue, on fait un peu d'autocensure et en plus ma compagne est pudique. Mais vis-à-vis de l'école, il y a un travail à faire. Chaque rentrée, on vient se mettre à disposition si il y a des problèmes avec les familles, on demande à l'institut qu'elle nous alerte, on lui souffle des mots clefs "homophobie", "discrimination".

Dans les papiers à remplir en début d'année, on a mis nos deux noms et expliqué que ce n'était pas la peine de cocher la case du père, avec ses coordonnées car ce ne serait pas lui qui viendrait. Mais dans les grandes occasions, comme les fêtes de fin d'année, ou le jour de rentrée, il y a trois parents ce jour-là. Nos enfants ont un père, on l'a dit à l'école, c'est normal qu'ils en parlent. J'ai eu un problème quand j'ai voulu être parent d'élève pour notre premier (que ma compagne avait porté). J'ai dû attendre que le deuxième (dont j'avais accouché) arrive à l'école pour m'inscrire. On accompagne les sorties, soit l'une soit l'autre. On sent qu'il peut y avoir des réserves des parents. Mais les choses sont claires, cela a permis à un copain de grande section de demander: "C'est laquelle ta vraie maman?" "De parler comme ça, ça permet aux enfants de se sentir à l'aise. »

Libération

« L'omertà sur l'homophobie à l'école est toujours présente »

Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale:

Recueilli par Véronique Soulé

Le ministre de l'Éducation nationale Xavier Darcos explique à Libération comment il entend mener la lutte contre l'homophobie à l'école.

Pourquoi la lutte contre l'homophobie est si importante ?

La question de l'homophobie intéresse toute la société, et spécifiquement les lieux de culture et de savoir. J'ai donc souhaité que l'école ne la méconnaisse pas. Et que tout élève qui pourrait subir des vexations, voire des violences, liées à son orientation sexuelle soit protégé.

D'abord il fallait que nous sachions ce qu'il en était. Des associations et des lycéens nous alertaient. Dans notre logiciel Civis qui recense les violences de toutes natures, nous avons introduit les actes liés à l'homophobie. Les chiffres restent modestes. De septembre à novembre 2007, les violences à caractère homophobe ont représenté 0,6 % du total, et de décembre à février 2008, 0,3 %. Mais il s'agit de signalements, non de la réalité. L'homophobie est une attitude, elle crée un climat et ne s'exprime pas forcément par des violences. Il est en outre toujours un peu compliqué de la dénoncer.

Nous pouvons progresser. L'omertà sur tout cela est toujours présente. Des chiffres alarmants montrent que nos jeunes homosexuels ne vont pas bien et qu'ils sont victimes de leur orientation sexuelle: leur taux de suicide est près de trois fois supérieur à la moyenne. On sait aussi que les jeunes se moquent ou insultent, facilement. Tout ceci crée des tensions et beaucoup de souffrance chez les jeunes homosexuels.

Quelles actions lancez-vous ?

D'abord, pour être certain que nos personnels se sentent concernés, j'ai décidé pour la première fois de mentionner explicitement dans la circulaire de rentrée 2008 la lutte contre l'homophobie. C'est un pas décisif qui va engager toute la maison, même si le milieu éducatif est déjà très vigilant.

Concrètement, j'ai décidé de rendre systématique à la rentrée l'affichage de la ligne Azur [pour ceux qui se posent des questions sur leur identité sexuelle, ndlr] dans les lycées, ce qui permettra aux adolescents, victimes de violences homophobes ou soucieux de s'informer, de trouver des interlocuteurs formés. La brochure « Homophobie savoir et réagir » (jusqu'ici distribuée dans les rectorats) sera en outre disponible dans tous les établissements - dans les centres d'information et documentation, les infirmeries, les salles des profs.

Pourquoi exclure les collègues ?

Les collégiens ont de 11 ans à 14-15 ans, ce sont des enfants et des adolescents. Il faut être plus prudent, car il n'y a pas d'homogénéité. Au collège nous préférons donc une approche explicative. Il y a des cours liés à l'éducation à la sexualité, des associations interviennent pour sensibiliser les élèves. Mais il faut surtout que les jeunes trouvent des contacts personnels pour parler de questions relevant de l'intime. Pour cela, nous préparons des modules de formation spécifiques pour que nos infirmières scolaires puissent assumer cet accueil.

Une campagne dans les facs

Une campagne de lutte contre l'homophobie sera menée dans les universités et les grandes écoles après la rentrée. La ministre de l'Enseignement supérieur Valérie Pécresse, qui a rencontré début juin les représentants de l'Inter-LGBT (lesbienne, gaie, bi et trans) et de Gay Lib (issu de l'UMP), a donné son accord. En outre, un module de formation traitant des discriminations, dont l'homophobie, pourrait être introduit dans le cursus des futurs enseignants, dont le chantier va bientôt s'ouvrir dans le cadre de la « masterisation ».

Libération

Défaut d'agrément à Versailles

Lutte contre l'homophobie.

Par Véronique Soulé

En juillet 2004, l'association SOS Homophobie pensait avoir gagné la partie. En obtenant l'agrément du rectorat de Versailles, dans les Yvelines, elle devenait la première association homosexuelle à pouvoir intervenir devant les élèves au niveau de toute une académie. Mais c'était compter sans la vigilance d'activistes catholiques locaux qui ont décidé de poursuivre en justice le rectorat pour « préjudice moral ».

Le tribunal administratif, qui a été saisi par la confédération des associations familiales catholiques des Yvelines et par deux parents d'élèves, a examiné leur recours le 27 mai et doit se prononcer dans les tout prochains jours. Selon toutes probabilités, il devrait décider d'annuler l'agrément. Par définition, il ne se prononce pas sur le fond mais sur la forme. Or le rectorat a fait l'erreur de ne pas publier l'agrément comme il aurait dû. « Sans attendre, nous allons enclencher une nouvelle procédure d'agrément et cette fois nous veillerons à sa publication », assure l'entourage du recteur.

« Pour nous, il s'agit surtout d'une question de principe, explique Jacques Lizé, le président de SOS Homophobie. Nous sommes en effet en train de faire une demande d'agrément nationale auprès du ministère et nous devrions l'obtenir assez vite. » Mais pour lui, il ne faut pas lâcher : lorsqu'elles parlent des discriminations homophobes, les associations généralistes ne rencontrent pas de telles difficultés. « Nous avançons millimètre par millimètre, c'est très laborieux. »

L'histoire est symptomatique des résistances sur le terrain, au-delà des textes officiels et de la bonne volonté affichée par les politiques. Sur le site veille-education.org qui soutient la plainte des associations familiales catholiques, SOS Homophobie est ainsi présentée comme « une association homosexuelle extrémiste qui, sous couvert de sensibiliser à la lutte contre l'homophobie à l'école, promeut et banalise le comportement homosexuel auprès des jeunes de l'académie de Versailles. »

Malgré tout, après des débuts difficiles, de plus en plus d'associations sont agréées et vont dans les lycées comme dans les collèges. « Les demandes sont exponentielles. Nous n'arrivons plus à y répondre. Souvent, ce sont les chefs d'établissement qui nous appellent directement, explique Jacques Lizé. Il y a plus de signalements, mais c'est aussi plus dur entre ados. » SOS Homophobie intervient parfois dans des établissements catholiques. N'en déplaise aux plaignants versaillais, son but n'est pas de faire du prosélytisme mais d'informer et de former à la lutte contre les discriminations. Libre aux familles d'inculquer ensuite à la maison leurs valeurs à leurs enfants.

Libération

Partenaire de la marche des fiertés

Par Charlotte Rotman

Libération aux côtés de la gay pride ? Ce n'est pas franchement une surprise. Car tous les ans (ou presque), nous suivons cette « marche des fiertés LGBT » (lesbienne, gaie, bi et trans), devenue mixture de carnaval et de manifestation politique, qui samedi à Paris devrait rassembler un demi-million de personnes. Mais cette fois-ci, nous sommes partenaires de la gay pride. Cela implique un traitement certes différent mais toujours journalistique. Même si le journal exprime là sa solidarité avec les revendications de la marche. Son slogan cette année : « Pour une école sans aucune discrimination. » Le partenariat était à inventer. Supplément détachable le jour de la marche ? Pages Événement et une du journal ? Nous avons choisi de rythmer cette semaine par des rendez-vous quotidiens sur le thème de l'école. Interviews politiques (celle d'Alain Piriou, porte-parole de l'inter LGBT, ou du ministre Xavier Darcos), reportages et témoignages (les parents homos face à l'école de leurs enfants, intervention des associations dans les lycées, etc.). Le tout dans le journal papier et sur le site Web.

La Marche des fiertés 2008 veut que « la différence » soit enseignée dès l'école

Par Rachid Aouli

(repris par les sites Nouvelobs.com, M6 et Métro)

PARIS - La Marche des fiertés, qui se déroulera samedi à Paris entre la place Denfert-Rochereau et la place de la Bastille, militera cette année pour une « école sans aucune discrimination ». Tel est le mot d'ordre de la Marche 2008, qui draine chaque année à Paris entre 500 000 et 700 000 personnes, marcheurs et spectateurs confondus, faisant de l'ancienne « Gay Pride » la première manifestation revendicative en France.

« Les choses avancent depuis juin 2007, époque depuis laquelle se sont instaurés de vrais échanges avec le cabinet du ministre de l'Éducation nationale Xavier Darcos », confie à l'Associated Press Alain Piriou, porte-parole de l'Interassociative gaie, bi et transgenre (Inter-LGBT). « Pour autant, on ne fait que demander une application de la loi déjà existante (promulguée en décembre 2004), qui porte au même rang les insultes à caractère raciste, religieux ou liées à une orientation sexuelle, qu'elle soit réelle ou supposée ».

L'Inter-LGBT, organisatrice de la manifestation, forte des 52 associations qu'elle fédère et qui, « contrairement à une idée reçue, ne reçoit aucune subvention », rappelle M. Piriou, veut ainsi mettre l'école au centre du débat.

« Harcèlement au quotidien, violences ou injures, l'école peut être le lieu de toutes les humiliations pour des adolescents en recherche de leur identité sexuelle », poursuit le porte-parole de l'Inter-LGBT, alors « qu'au contraire, l'école doit être le lieu de transmission de valeurs universelles, la tolérance en premier lieu ».

Du coup, la manifestation de samedi tentera de faire front commun contre toutes les formes de discriminations dont sont victimes les jeunes au sein des établissements scolaires, qu'elles soient « racistes, sexistes, xénophobes, lesbophobes, transphobes ou homophobes ».

La Marche 2008 défilera à l'aune de chiffres alarmants, tels ceux communiqués par le défenseur des enfants, Dominique Versini, qui explique que « les jeunes homosexuels présentent des risques accrus de faire des tentatives de suicide, et qu'un quart des tentatives de suicide des garçons âgés de 15 à 25 ans, et 10 pour cent de celles des filles du même âge, sont très liées à un problème d'homosexualité, dont ils ne peuvent parler qu'à la suite » de la tentative.

En février dernier, le ministère de la Santé rappelait les chiffres de l'étude menée en 2005 par l'association Aremedia et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) selon laquelle les jeunes hommes homosexuels avaient 13 fois plus de risque de faire une tentative de suicide que les jeunes hétérosexuels. Une situation que l'étude estimait « être liée aux attitudes négatives vis-à-vis des homosexuels ».

Alain Piriou réclame des programmes de sensibilisation et d'information menés par des associations et des professionnels « au sein même des établissements scolaires, quitte à en modifier les règlements intérieurs, ou encore des sessions d'information au cours desquelles il puisse être expliqué que l'orientation sexuelle, si elle n'est pas le choix de l'individu, peut cependant être vécue comme un cauchemar, et plus particulièrement chez les adolescents ».

Alors que plusieurs personnalités politiques, entre autres, sont attendues derrière la banderole de tête de cortège, pas moins de 74 associations diverses - perchées sur des chars, des bus ou des semi-remorques - prendront leur départ samedi à 14 heures place Denfert-Rochereau, pour gagner en musique la place de la Bastille vers 19 heures.

Dès 15 heures, FG DJ Radio réunira un « line-up » de DJ's, tous des rois des platines et « gay-friendly » affichés, pour un dance-floor géant programmé jusqu'à 21 heures.

Sont entre autres attendus David Guetta, Didier Sinclair, Joachim Garraud, Antoine Clamaran ou encore Laurent Wolf, alors que la radio musicale historique étroitement liée au combat mené par la communauté homosexuelle en France (Fréquence Gaie avant la libéralisation des ondes en 1981), dit attendre quelque 400 000 marcheurs et... danseurs.

Libération

Un site québécois pour parler d'homosexualité à l'école

Par Charlotte Rotman

Quelles idées pour parler homosexualité à l'école? L'Inter-LGBT (interassociative lesbienne, gai, bi et trans) qui organise ce samedi à Paris la Marche des fiertés dont Libération est partenaire est allée piocher des exemples à l'étranger. Au Québec, le Gris (1) s'adresse principalement aux jeunes, en milieu scolaire. Depuis que l'association a été créée, il y a dix ans, elle a rencontré 25 000 jeunes.

L'an dernier plus de 900 interventions ont eu lieu. 150 « démythificateurs bénévoles » vont dans les établissements scolaires dézinguer les préjugés et les clichés. « Nous favorisons une formule d'intervention interactive! », explique le site. Les bénévoles - jeunes gais, lesbiennes et bisexuel (le) s - viennent raconter leur vie et leur parcours. « Pas de théories, pas de statistiques, pas de débat; juste une réalité, leur vécu. »

(1) Groupe de recherche et d'intervention sociale gaies et lesbiennes.

Libération

Chat avec Philippe Castel: « L'éducation à la sexualité doit évoquer l'homosexualité »

Bruno. Qu'est-ce que vous pensez des propositions de Darcos?

Philippe Castel. Il y a des avancées certaines au niveau du ministère de l'Éducation nationale. On en avait déjà vu le prélude avec la circulaire de rentrée, au moins sur le point 9 - qui parlait des violences, notamment l'homophobie - la distribution dans les lycées du matériel de la Ligne Azur est une bonne chose. Il est seulement dommage que cette distribution ne soit pas également prévue dans les collèges. C'est particulièrement à l'âge qu'ont les collégiens que se pose de façon aiguë la question de l'orientation sexuelle.

Bruno. L'homophobie ou la xénophobie, c'est ce qui caractérise la « non-reconnaissance de l'autre dans sa différence », ne serait-ce pas plutôt sur le thème de la différence qu'il faudrait insister, et ce, bien avant le collège ou le lycée?

La question de la différence pose problème. Qu'est-ce qui est différent? Je préfère la notion de diversité. Et plutôt que de parler de tolérer la différence, je préfère respecter la diversité.

Camille. Connait-on le nombre de cas de discriminations ou de violences subies sur les jeunes homosexuels dans les lycées ou dans les universités?

On ne connaît pas encore ce nombre, parce qu'il n'y a pas encore d'outils suffisamment aboutis pour permettre de le savoir. Le logiciel Civis a intégré cette dimension de l'homophobie, mais c'est un logiciel récent, et il est difficile de tirer des enseignements des premières données qu'il a pu livrer. D'autre part, l'homophobie a ceci de particulier, que ceux qui en sont victimes dans les établissements scolaires, ne vont pas forcément le dire, de peur d'être identifiés comme homosexuels. Il existe des études internationales qui laissent entendre que les injures homophobes sont très fréquentes.

Nico69. N'y a-t-il pas confusion entre lutte contre l'homophobie, et éducation à la conception d'une sexualité à plusieurs orientations?

C'est vrai qu'il y a deux niveaux. La lutte contre les discriminations, et l'homophobie en fait partie, et l'éducation à la sexualité, qui doit évoquer l'homosexualité.

Janusz. On ne comprend pas le sens de votre démarche : vous voulez modéliser un type de relations sexuelles ?

La démarche, c'est la lutte contre les discriminations, ce n'est pas la promotion de l'homosexualité, mais c'est aussi la reconnaissance de l'homosexualité, comme orientation sexuelle possible.

Janusz. Plutôt que de faire une campagne contre l'homophobie, puis une autre contre le racisme, puis une autre contre l'antisémitisme, puis une autre contre le rejet des handicapés, puis une autre contre le rejet des obèses, puis une autre contre la violence dans le sport etc. jusqu'à la suivante, ne ferait-on pas mieux de réfléchir à une éducation au respect de l'autre ?

Complètement d'accord. La semaine d'éducation contre le racisme, à laquelle participe la FSU, se place souvent sous l'angle de la lutte contre toutes les discriminations. Mais chaque discrimination a sa spécificité, et la lutte contre les discriminations ne doit pas les nier. Il faut les connaître pour pouvoir mieux les combattre.

Valérie. Les profs parlent-ils de leur homosexualité au sein de leur établissement ? ou cela est-il encore tabou ?

Une étude récente de la Halde, montre que 83 % des salariés homosexuels ne dévoilent pas leur orientation sexuelle dans leurs relations professionnelles. Dans l'éducation, c'est probablement encore plus exact, compte tenu de la crainte qu'ont les personnels de l'amalgame entre homosexualité et pédophilie et entre homosexualité et prosélytisme.

Nico69. La lutte contre l'homophobie est une chose, et elle s'inscrit bien évidemment dans une lutte plus large contre les discriminations et pour l'égalité des droits. A-t-on aussi pensé à la place des enseignants et des personnels LGBT (lesbiennes, gays, bi, trans') dans l'Éducation nationale ?

C'est en ce sens que la FSU s'inscrit dans ce combat, elle estime que les personnels ont pleinement le droit d'être eux-mêmes sans avoir besoin de se dissimuler ou de s'inventer une vie hétérosexuelle, et elle défend tous les personnels qui seraient victimes de discrimination, parce qu'ils se seraient dévoilés.

Scoubidou. Mais comment parler d'homosexualité à l'école ? N'est-ce pas un peu délicat ?

Il faudrait que ce ne soit pas délicat. Il faudrait banaliser l'homosexualité, comme étant une orientation sexuelle, certes minoritaire, mais tout à fait acceptable, et pouvoir l'évoquer lorsque c'est utile aux enseignements, par exemple pour expliquer l'œuvre d'un auteur homosexuel, pour qui l'homosexualité à jouer un rôle, précisément dans cette œuvre.

Scoubidou. Et qui va se charger de parler de ce sujet aux élèves, les profs, les éducateurs ?

Ca dépend du contexte. Si c'est un élément éclairant pour les enseignements, c'est à l'enseignant de le faire. Si c'est dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, ça peut être fait par les personnels de l'éducation nationale, mais aussi par des associations habilitées pour le faire.

Nico69. On a beau parlé d'une libéralisation des mœurs, mais parler de la sexualité naissante des ados est encore tabou.

Ce qui est certain c'est que les adolescents ont une sexualité, et celle des adolescents homosexuels ne doit pas être niée, l'éducation à la sexualité doit donc l'évoquer.

Janusz. Comment expliquez-vous à des gamins qu'en France, les filles et les garçons doivent aller ensemble à la piscine, faire du sport ensemble, aller à l'école ensemble, mais que pour fonder une famille alors, garçons d'un côté et filles de l'autre, c'est bien aussi ?

La mixité est une valeur fondamentale et il est indispensable que les garçons et les filles aillent ensemble à l'école. Ceci dit cela n'empêche pas que des garçons puissent préférer des garçons et des filles préférer des filles. Les couples homoparentaux ne vivent pas dans un fantasme d'une reproduction homosexuelle, la mixité est présente dans l'éducation que souhaitent donner la plupart des couples homoparentaux.

Nico69. Il y a aussi, à mon sens, tout un travail à faire en direction des « non enseignants ». Ne pas présumer d'office l'hétérosexualité des élèves ou des adultes serait déjà un grand pas, qu'en pensez-vous ?

Complètement d'accord, et les outils dispensés par le ministère de l'Éducation nationale pour l'éducation à la sexualité doivent en tenir compte. Il ne faut pas placer les adolescents, à qui on dispense cette éducation, dans la situation où on leur ferait croire qu'il n'existe que l'hétérosexualité.

Agence France Presse

Gay Pride: l'école au cœur de la 7e Marche des fiertés homosexuelles

Par Sophie LAUTIER

(repris par les sites République du Centre, Europe 1, Le Point, France 24, L'Express, 20minutes. fr, La Provence, Nice-Matin, Corse-Matin, Var-Matin, La Dépêche, Métro, Femme Actuelle)

La Marche des fiertés lesbiennes, gay, bi et transsexuelles, la Gay Pride française, met l'École au centre de sa 7e édition, samedi à Paris, pour souligner la nécessité d'une prévention précoce de l'homophobie et la détresse de nombreux jeunes homosexuels.

Les organisateurs espèrent rassembler plusieurs centaines de milliers de personnes, à la hauteur des 600 000 réunies en 2007, pour cette manifestation festive organisée autour du slogan « Pour une école sans aucune discrimination ».

Le thème choisi, moins politique que les années précédentes, tient compte d'un contexte moins favorable aux idées portées par les associations.

« Nicolas Sarkozy a clairement dit qu'il s'opposait au mariage et à l'adoption pour les couples homosexuels, mais il a laissé des ouvertures sur la question des discriminations », a expliqué Alain Piriou, porte-parole de l'Interassociative lesbienne, gay, bi et transsexuelle (Inter LGBT, qui réunit 60 associations).

« Plutôt que de s'arc-bouter sur les questions où nous sommes en opposition avec la majorité, nous préférons ne pas perdre de temps et travailler » sur les thèmes qui peuvent faire consensus, a-t-il expliqué.

Deux éléments ont poussé au choix de l'École.

« Dans les affaires d'homophobie, une des caractéristiques est d'avoir des agresseurs souvent très jeunes, de 20 ans ou moins. Quelque chose n'a pas été fait en matière de prévention des comportements discriminatoires », relève M. Piriou.

Deuxièmement, « les jeunes homosexuels se suicident 13 fois plus que les hétérosexuels et 32 % des homosexuels de moins de 20 ans ont fait une tentative de suicide », a ajouté Philippe Castel, du principal syndicat enseignant, la FSU.

« Un quart des tentatives de suicide des garçons de 15 à 25 ans et 10 % des filles du même âge sont très liés à un problème d'homosexualité dont ils ne peuvent parler qu'à la suite de ce geste », relevait Dominique Versini, Défenseure des enfants, dans son rapport 2007.

« Nous ne demandons pas de loi mais des actions de terrain de formation et des outils d'intervention auprès des jeunes », a insisté Alain Piriou, relevant que « si des choses se font dans les lycées, il y a un point de blocage avec le ministère de l'Éducation pour les collèges ».

Mercredi, le ministre de l'Éducation n'a pas hésité à parler de « l'omertà » qui entoure « l'homophobie à l'école », qui est « toujours présente », dans un entretien à Libération.

Le ministre souhaite que « tout élève qui pourrait subir des vexations, voire des violences, liées à son orientation sexuelle soit protégé ».

Pour cela, la circulaire de rentrée 2008 du ministère mentionne pour la première fois explicitement la lutte contre l'homophobie.

M. Darcos entend « rendre systématique à la rentrée l'affichage de la ligne Azur (0 810 20 30 40, pour les questions sur l'identité sexuelle) dans les lycées ».

Enfin, la brochure « Homophobie: savoir et réagir », à destination des enseignants et professionnels, sera disponible au sein de tous les établissements.

Samedi, les manifestants partiront à 14 heures de la place Denfert-Rochereau pour gagner la place de la Bastille.

En passant le pont de Sully, les marcheurs seront invités à payer « l'octroi », seule source de financement de l'Inter-LGBT, association non subventionnée.

À 16 h 30, trois minutes de silence seront observées contre le sida. « Aujourd'hui en France, un gay sur cinq est séropositif », rappellent Aides et Act-Up Paris. « Il est plus que jamais nécessaire de se remobiliser massivement pour endiguer l'épidémie ».

Associated Press

La Marche des fiertés prend son essor dans les rues de Paris

(repris les sites par Nouvelobs. com)

La longue chenille musicale et colorée de la Marche des fiertés (ex-Gay Pride) a pris son élan samedi à 14 heures, place Denfert-Rochereau à Paris. Le mot d'ordre de la manifestation est cette année consacré à la lutte contre toutes les formes de discriminations dont sont victimes les jeunes au sein des établissements scolaires, qu'elles soient « racistes, sexistes, xénophobes, lesbophobes, transphobes ou homophobes ».

En tête de cortège, organisateurs et personnalités se prêtaient au jeu des questions-réponses avec la presse, venue nombreuse couvrir la plus importante manifestation revendicative en France de par le nombre de ses participants, estimés à plusieurs centaines de milliers de personnes.

Dans le « carré de tête », autour de Christophe Lefèvre, président de l'Inter-LGBT, et de son porte-parole Alain Piriou, figuraient entre autres le maire de Paris Bertrand Delanoë, sa première adjointe Anne Hidalgo, le président PS de la Région Ile-de-France Jean-Paul Huchon, Jean-Luc Roméro mais aussi l'ancien ministre de la Culture et député PS du Pas-de-Calais, Jack Lang.

Ce dernier a confié à l'Associated Press n'avoir « jamais raté une marche en 17 ans » et s'être « battu pour que soient installés des distributeurs de préservatifs dans les lycées », alors qu'il était ministre de l'Éducation nationale.

Toutes ces personnalités ont été « autorisées » par les organisateurs à tenir devant caméras, micros et photographes la banderole portant le mot d'ordre de cette édition : « Pour une école sans aucune discrimination ! » parce qu'ils « soutiennent sans condition les termes de cette revendication ».

Le cortège, ouvert par des dizaines de motards du Gai moto club, devait rejoindre en fin d'après-midi la place de la Bastille, où sont attendues plus de 400 000 personnes pour un dance-floor géant prévu jusqu'à 21 heures, heure à laquelle la manifestation devra officiellement se disperser. AP

La Marche des fiertés en fanfare dans les rues de Paris

(repris par les sites Nouvelobs.com, Le Télégramme)

Ouverte par des dizaines de motards du Gai moto-club, la longue chenille musicale et colorée de la Marche des fiertés (ex-Gay Pride) parcourait samedi après-midi les rues de Paris, avec pour mot d'ordre la lutte contre toutes les formes de discriminations dont sont victimes les jeunes dans les établissements scolaires, qu'elles soient « racistes, sexistes, xénophobes, lesbophobes, transphobes ou homophobes ».

En tête de cortège, organisateurs et personnalités se prêtaient au jeu des questions-réponses avec la presse, venue nombreuse couvrir la plus importante manifestation revendicative en France de par le nombre de ses participants, estimés à plusieurs centaines de milliers de personnes.

Dans le « carré de tête », autour de Christophe Lefèvre, président de l'Inter-LGBT, et de son porte-parole Alain Piriou, figuraient entre autres le maire de Paris Bertrand Delanoë, sa première adjointe Anne Hidalgo, le président PS de la Région Ile-de-France Jean-Paul Huchon, Jean-Luc Roméro ou encore l'ancien ministre de la Culture et député PS du Pas-de-Calais, Jack Lang, qui a confié à l'Associated Press n'avoir « jamais raté une marche en 17 ans ».

Toutes ces personnalités ont été « autorisées » par les organisateurs à tenir devant caméras, micros et photographes la banderole portant le mot d'ordre de cette édition : « Pour une école sans aucune discrimination ! » parce qu'ils « soutiennent sans condition les termes de cette revendication ».

Derrière la banderole, en bon ordre de marche, défilaient les quelque 74 chars, semi-remorques ou simples véhicules décorés aux couleurs des associations, toutes fédérées par l'Interassociative lesbienne, gaie, bi et transgenre (Inter-LGBT). Le mot d'ordre de la manifestation était décliné sous toutes les formes visuelles, mais aussi sous tous les airs de musique, de la chorale au disco, en passant par l'électro ou l'accordéon.

Une Marche des fiertés plus politique que jamais, avec cette année une surreprésentation des partis politiques avec le PCF (qui assurait de surcroît le service d'ordre), le PS, le Mouvement de jeunes socialistes (MJS) et, venus en force et juchés sur des chars, les jeunes militants de l'UMP (POPulaires) ou du MoDem. Très présents également, les syndicats, dont la CGT, la CFDT Ile-de-France, mais aussi la FSU et toutes ses composantes.

La lutte contre les discriminations étant également un combat mené au sein des entreprises par l'Inter-LGBT, plusieurs d'entre elles avaient dépêché leurs militants associatifs. Il en était ainsi avec Personn'Ailes (Air France), Homobus (RATP), Gare! (SNCF), Rainbopital (AP-HP), Energay (EDF et Gaz de France), mais aussi Flag! qui représente les policiers (ères) homosexuel (les) en tenue.

« L'homophobie est particulièrement virulente dans le sport et le football en particulier », dénonçait-on sur le char du Paris Foot Gay, dont le parrain n'est autre que l'ancien joueur du PSG, marié et père de famille, Vikash Dhorasoo, et la marraine, la styliste de renom Agnès b.

La manifestation a également pris cette année un tournant plus communautaire. Les jeunes juifs homosexuels du Beit Haverim (la maison des amis en hébreu, NDRL) précédaient le Long Yang Club, qui réunit les Asiatiques gays et leurs amis, suivis par Helem (rêve en arabe, NDRL), association qui tisse des liens entre homosexuels de la diaspora libanaise de par le monde, alors que les chrétiens gays étaient représentés par l'association David & Jonathan. Quant aux militants du char de l'association Tjenbé Rèd, ils dénonçaient de leur côté « la diabolisation de l'homosexualité, particulièrement mal acceptée dans les Antilles françaises ».

Marcher et danser donnant inmanquablement soif, c'est le char Eau de Paris, un immense camion-citerne de 20 tonnes qui avait en charge de désaltérer dans des gobelets de carton 100 % recyclables les plus assoiffés des manifestants de la parade.

Le cortège, qui a quitté la place Denfert-Rochereau vers 14 heures, devait rejoindre en fin d'après-midi la place de la Bastille, où sont attendus plus de 400 000 personnes pour un dance-floor géant prévu jusqu'à 21 heures, heure à laquelle la manifestation devra officiellement se disperser. AP

L'école au centre de la Marche des fiertés homosexuelles

Par Katell PRIGENT

(Repris par les sites le Parisien, TV5, Le Point, La Croix, La République du Centre, l'Express, 20minutes.fr, Nord Éclair, La Provence, France 24, Corse Matin, Métro, Nice-Matin, Var Matin, Le Figaro, Femme Actuelle, La Croix, La Dépêche, Le Point)

PARIS (AFP) - « À l'école, on me jetait des cailloux et on m'insultait » : pour Jasen, jeune collégien de 15 ans qui participe à la Marche des fiertés lesbiennes, gay, bi et transsexuelles, la Gay Pride française, le thème de l'école, choisi pour cette 7e édition, revêt un caractère particulier.

« Ca a été difficile jusqu'en troisième. Après, les gens mûrissent, les mentalités évoluent », explique-t-il avec un petit sourire. Lunettes de soleil à larges bords blancs, talons hauts et colliers de perles, son copain Jérémie, 19 ans, « fier d'être gay », a subi la même discrimination « jusqu'au lycée ».

« Lorsque nous rencontrons les collégiens, beaucoup pensent encore qu'un homosexuel c'est une drag-queen à la Gay Pride. On peut aussi être homo 365 jours par an, tout à fait normalement », affirme à côté d'eux Hugo, un des responsables de l'association MAG (Mouvement d'affirmation gay), qui intervient notamment en milieu scolaire.

Quelques mètres plus loin, après le passage de quelques drag-queens justement, des parents tiennent fièrement une banderole portant l'inscription « dialogue entre les homos et leurs parents ». « Je veux des parents comme ceux-là ! », hurle une jeune lesbienne à leur passage.

Au milieu de ballons verts et jaunes, Christiane, 55 ans, mère « d'un fils homosexuel et d'une fille lesbienne », agite sa pancarte : « notre fille est lesbienne, pour nous ça baigne ».

L'association « Contact », dont elle fait partie, intervient dans les collèges et lycées. « S'il y a discrimination, c'est parce que personne ne leur a expliqué », s'agace-t-elle.

Beaucoup de jeunes sont venus participer à cette marche festive dans les rues de Paris, entre Denfert-Rochereau (XIVe arrondissement) et Bastille (XIe), qui a réuni 700 000 personnes selon les organisateurs, 500 000 selon la police.

Drapeau arc-en-ciel -symbole homosexuel- sur les épaules, au milieu d'une foule s'agitant au son de la musique techno, Clémence, 15 ans, avoue timidement « être lesbienne ». Mais dans son collège parisien elle n'en a parlé qu'à « une ou deux copines, par peur d'être rejetée ».

« À l'école, il y en a plein qui se replient sur eux, qui n'en parlent pas parce que sinon, au mieux on ne leur parle pas, au pire on les tabasse », raconte Florent, lycéen de 19 ans. Sur les trottoirs quelques jeunes garçons se moquent du défilé : « Eh, Yacine, je t'ai vu, t'en es ! »

Hallyi, touriste californienne de 34 ans, découvre avec surprise la Gay Pride parisienne. Et en Californie, cela se passe mieux pour les jeunes homosexuels à l'école ?

« Non, ce n'est pas accepté. On est pourtant un État ouvert à l'homosexualité mais c'est encore difficile », admet cette enseignante.

« Bien sûr qu'il y a du boulot à faire dans les écoles », reconnaît pour sa part Catherine, talons hauts, boa de plumes autour du coup et oreilles de lapin sur la tête, avant d'ajouter : « mais pour l'heure, on est là pour s'amuser ! ».

L'école au cœur de la Marche des fiertés homosexuelles à Paris

Par Laure Bretton

(Repris par les sites Capital, L'Express, Europe 1, France Soir, l'Express, Nouvelobs.com, Le Point, Capital, France Soir, RMC)

PARIS (Reuters) - Plusieurs centaines de milliers de personnes ont pris part à la Marche des fiertés homosexuelles à Paris, placée sous le signe d'une école « sans aucune discrimination ».

Le « carré de tête » a atteint la place de la Bastille vers 17 heures alors que des chars et des milliers de participants attendaient toujours de pouvoir démarrer de la place Denfert-Rochereau.

Selon l'Inter-LGBT, organisatrice de la marche, plus de 700 000 personnes y ont participé. La préfecture de police de Paris a fait état de son côté de « 250 000 personnes dans le cortège et 250 000 badauds » réunis sur son passage.

« On craignait que le mot d'ordre soit un peu démobilisateur parce que très pointu, il n'en est rien », s'est réjoui Alain Piriou, porte-parole de l'Inter-LGBT.

Beaucoup de professeurs, d'instituteurs et de syndicalistes enseignants se sont joints au défilé de chars multicolores, décorés de drapeaux arc-en-ciel et de ballons. Les dirigeants de la FCPE et Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU, étaient en tête.

Pour la première fois, la circulaire de rentrée 2008 du ministère de l'Éducation nationale, publiée en avril dernier, comprend un point intitulé « Lutter contre toutes les violences et les discriminations notamment l'homophobie ».

Parmi les personnalités ouvrant la marche, Bertrand Delanoë a expliqué l'importance de protéger les enfants de la « barbarie de la pensée ».

« La communauté éducative est consciente de cette nécessité que de tous petits puissent se préparer à être libres et épanouis. Quelqu'un qui n'est pas homosexuel et qui combat une identité se fait du mal à lui-même », a ajouté le maire de Paris, l'un des premiers hommes politiques français à avoir révélé son homosexualité.

À l'arrivée du cortège, Jean-Luc Roméro, conseiller régional (apparenté UMP) d'Ile-de-France, a prôné la vigilance. « Les questions de société sous la droite ne font jamais beaucoup de progrès. Depuis un an, on n'entend pas vraiment les personnes ouvertes de la majorité », a-t-il ajouté à l'heure où s'opposent à nouveau Nadine Morano et Christine Boutin sur les « mères porteuses ».

Alors qu'ils avaient brillé par leur absence dans le cortège syndical lors de la mobilisation pour la défense des 35 heures, mi-juin, les dirigeants socialistes étaient en nombre dans les rangs de la « Gay pride » samedi.

En tête de défilé, autour des responsables de l'Inter-LGBT, on trouvait la première adjointe du maire de Paris, Anne Hidalgo, le président de la Région Ile-de-France Jean-Paul Huchon, Adeline Hazan, la nouvelle maire de Reims et l'ancien ministre de la Culture Jack Lang.

Le Monde

Reportage: « J'avais jamais vu un homosexuel »

Par Anne Chemin

Certains ont le regard méfiant des mauvais jours, d'autres s'installent bruyamment dans la classe avec des rires fanfarons. « Aujourd'hui, comme vous le savez, nous allons parler d'homosexualité », annonce Alice Guéna, la présidente du Mouvement d'affirmation des jeunes gais, lesbiennes, bi et trans (MAG). Les élèves étouffent quelques rires embarrassés. « Pourquoi ris-tu, David ? », demande la professeure de français et d'histoire de la classe, Malika Awad. « J'avais jamais vu un homosexuel, c'est pour ça que je ris. C'est bizarre, la première fois. »

Alice Guéna, qui tente de « sensibiliser les jeunes au respect de la diversité », intervient ce jour-là dans une classe de BEP mécanique moto du lycée Jacques-Brel de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne). Reconstitué en 2005, ce grand paquebot de métal accueille 450 adolescents qui préparent leur BEP, leur CAP ou leur bac professionnel dans les métiers du bois, de l'électronique ou de la mécanique moto. « J'ai fait venir cette association, car je m'étais aperçue, lors d'une intervention sur les discriminations, au début de l'année scolaire, que l'homophobie était un préjugé partagé par l'ensemble des élèves », explique Malika Awad.

Ce jour-là, ils sont une petite vingtaine, tous des garçons. Les cahiers et les stylos sont restés dans les sacs, les casques de moto sont alignés au pied des bureaux. Après la diffusion d'un film réunissant les témoignages de jeunes homosexuels, le dialogue s'engage. Au fond de la salle, Laurent reste silencieux mais son hostilité est perceptible. « J'ai une haine, finit-il par dire. Les homosexuels, ça me dégoûte un peu de penser qu'ils... qu'ils s'accouplent. Deux hommes en même temps, ça va pas ensemble. » « C'est bizarre, c'est un peu contre nature, renchérit son voisin. Ils peuvent pas faire des enfants. »

Alice Guéna se garde bien de les interrompre : elle les encourage, au contraire, à parler « sans tabou ». « N'hésitez pas à dire ce que vous pensez sur la sexualité ou sur autre chose, insiste la présidente du MAG. C'est un échange, on est là pour ça. » Jamais elle ne proteste contre les mauvaises blagues et les emardées homophobes des adolescents : elle se contente de les écouter et d'interroger sans relâche leurs préjugés. « Tu dis que tu n'as jamais vu d'homosexuels, répond-elle à David. En es-tu sûr ? À ton avis, à quoi reconnaît-on un homosexuel ? »

Pour ces jeunes lycéens, l'homosexualité a le visage des stéréotypes : les garçons sont efféminés, ils sont les meilleurs amis des filles, ils ont de l'esprit - ils font des « astuces », résume Nicolas avec un soupçon d'amertume. « Un garçon qui se maquille ou qui s'habille un peu comme une fille, je le classe homo direct », affirme Abdel. « Ils font des gestes comme des filles, lalala », pouffe son voisin. « Tout ça, c'est des préjugés, intervient cependant Steve. C'est comme quand on dit que les Portos sont des maçons ou les Arabes des voleurs. C'est pas toujours vrai. »

Certains garçons approuvent de la tête, d'autres restent obstinément silencieux. Au dernier rang, deux élèves tentent d'expliquer à leur façon le cheminement qui mène à l'homosexualité. « Les gens qui sont homos, ils ont sûrement eu des problèmes psychologiques, affirme Nicolas. Ou alors ils ont eu des problèmes avec les filles, et ils se sont tournés vers les garçons. Mais c'est vraiment n'importe quoi : si on a des problèmes, il y a des prostituées, quand même. » « Ceux qui le sont à la naissance, c'est pas de leur faute, ajoute son voisin. Mais les autres, c'est pas pareil. »

Alice Guéna écoute, marque une pause. « Vous croyez qu'ils l'ont tous choisi ? Vous avez vu le film, tout à l'heure, avec les témoignages de jeunes : ils disent que l'homosexualité s'est imposée à eux. » Les adolescents réfléchissent, hésitent, font silence quelques instants. Ils n'ont qu'une certitude : ils ne pourraient pas accepter l'homosexualité d'un ami. « Ici, c'est direct déchiré, on le taille, lance David. Si j'en vois un, je me détourne. » « Moi, je le taperai pas, bien sûr, je suis tolérant, ajoute un autre. Mais je lui tournerai le dos quand même. »

Chez ces adolescents, le rejet de l'homosexualité est souvent une manière d'afficher crânement son identité masculine. « Un homme, ça doit être fort, poursuit Nicolas. C'est normal, c'est la nature. Les homos, c'est le contraire, ils ont des gestes de filles. Il y en a peut-être qui sont des brutes, mais c'est rare. » « Quelque part, ils ont un peu perdu leur virilité, poursuit un autre. Il y a des filles qui aiment les hommes soumis, mais c'est des cas particuliers. Si on les insulte dans la rue, elles préfèrent un mec qui peut les défendre. » Alice Guéna intervient calmement. « Moi aussi je réagis lorsque mon amie se fait insulter dans la rue. Pas parce que c'est une fille, mais parce que je l'aime. »

La présidente du MAG laisse l'échange se déplacer vers le terrain du couple, de la famille, des enfants. La perspective du mariage homosexuel les fait sourire, l'homoparentalité les inquiète. « À l'école, les enfants d'homos, ils vont être clashés, affirme Steve. Et le jour de la Fête des mères ou des pères, ils donneront le cadeau à qui ? » Alice Guéna évoque les études qui montrent que les enfants des couples homosexuels vont aussi bien que les autres, parle de l'isolement des enfants de divorcés dans les années 1960, cite le cas des enfants élevés par un seul parent. « Oui, mais un petit qui grandit avec un couple homosexuel, ça peut le troubler, rétorque le voisin de Steve. Il va se demander qui est le papa, qui est la maman. »

Au terme d'une heure de débat, la professeure lève la séance dans un sourire. Les élèves se dispersent dans les couloirs en se bousculant, tandis qu'Alice Guéna s'attarde un instant dans les couloirs. « Quand je viens dans un lycée, mon but n'est pas de leur faire des leçons de morale ou de les faire changer d'avis, conclut-elle. J'essaie juste d'ouvrir un espace de parole. Ils vivent, comme nous tous, dans une bulle de verre avec leurs a priori, leurs certitudes, leurs préjugés. Mon travail, c'est d'ébranler certaines de ces certitudes. Je tapote à la vitre, ça crée une petite fêlure. Un jour, peut-être, le verre se fendillera. »

La « Marche des fiertés » contre l'homophobie à l'école

Par Anne Chemin

La huitième Marche des fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans aura lieu, samedi 28 juin, à Paris. Cette manifestation, qui rassemble tous les ans plusieurs centaines de milliers de personnes, aura pour thème l'éducation: « Pour une école sans aucune discrimination! », proclamera la banderole de tête. Les revendications traditionnelles de l'Interassociative LGBT (lesbienne, gai, bi et trans), comme le mariage et l'homoparentalité, seront également présentes.

Homophobie à l'école. Pour la première fois, la circulaire de rentrée de l'éducation nationale, qui a été diffusée aux chefs d'établissement le 4 avril, mentionne l'homophobie au chapitre de la lutte contre les discriminations. L'Inter LGBT, qui souligne que les homosexuels ont treize fois plus de risque de faire une tentative de suicide que les hétérosexuels, se félicite que le numéro de la ligne Azur - une ligne d'écoute consacrée aux problèmes d'orientation sexuelle - soit mis à la disposition des élèves et que des plaquettes sur l'homophobie soient diffusées aux enseignants.

Homoparentalité. Le statut des beaux-parents, que le gouvernement devrait présenter au premier trimestre 2009, devrait offrir des droits nouveaux aux « tiers » qui participent à la vie de l'enfant, et donc aux « parents sociaux » des couples homosexuels.

Le compagnon ou la compagne du parent juridique se verra reconnaître le droit d'accomplir les actes simples de la vie quotidienne - accompagner un enfant à l'école ou chez le médecin, par exemple. Le couple pourra également faire homologuer par le juge une convention de partage de l'autorité parentale qui leur permettra de prendre ensemble les décisions concernant la vie de l'enfant. « Ces mesures faciliteront la vie des familles homoparentales, se félicite Alain Piriou, le porte-parole de l'Inter LGBT. Nous regrettons juste que l'adoption simple de l'enfant du compagnon ou de la compagne n'ait pas été retenue. »

Nul ne sait exactement combien d'enfants grandissent aujourd'hui dans des familles homoparentales. Selon l'Institut national des études démographiques (INED), qui se fonde sur des comparaisons internationales, 24 000 à 40 000 enfants seraient élevés par des couples homosexuels. L'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL), qui s'appuie sur des sondages, avance, elle, le chiffre de 300 000 enfants aujourd'hui et de 700 000, voire 1 million, dans quelques années.

Contrat d'union civile. Lors de la campagne électorale, Nicolas Sarkozy avait promis aux homosexuels un « contrat d'union civile » signé en mairie leur ouvrant les mêmes droits que le mariage, à l'exception de la filiation. Cette proposition ne plaît guère à l'Inter LGBT, qui préférerait une amélioration du pacte civil de solidarité créé en 1999. « Nous demandons l'égalité des droits, pas un mariage ghetto réservé aux homosexuels, note M. Piriou. Le gouvernement semble d'ailleurs avoir abandonné l'idée d'un contrat d'union civile: il semble se diriger vers une amélioration des droits des pacsés comprenant, notamment, une pension de réversion pour le partenaire survivant. »

Depuis sa création, le pacs a rencontré un immense succès: en six ans, le nombre annuel de pacs a plus que quintuplé, passant de 20 000 en 2001 à plus de 100 000 en 2007. Depuis la création du pacs, 12 % des contrats concernent des couples de même sexe.

« Vous souffrez de racisme, je subis la même chose que vous »

Marche des fiertés. Des profs disent comment ils abordent l'homosexualité en cours.

Par Didier Arnaud

Il y en a qui n'en peuvent plus d'entendre des « Enculés ! » dans la cour du collège. « Le premier "pédé" que j'entends, je dis c'est puni par la loi », s'énerve Françoise, prof de français en banlieue parisienne. D'autres, comme Éric, 42 ans, se retrouvent ainsi questionnés : « Vous faites l'homme ou la femme ? » Éric, dans le 93, a annoncé la couleur de sa sexualité aux élèves blacks-beurs de son lycée professionnel. Il a pointé leur misogynie. Et puis tranquillement, il leur a dit : « Vous souffrez de racisme, je subis la même chose que vous. » Et chez certains, le trouble est apparu. L'homosexualité, l'homophobie. Comment en parler dans la salle de classe ? « Quand on touche la sexualité c'est toujours très délicat », recadre Françoise.

Hétéros ou homos, certains enseignants n'abordent pas le sujet. Par crainte de n'être pas assez armés. Parfois, ils font face à des situations inédites. Marie-Laure, professeure dans un lycée professionnel à Rennes, a abordé le sujet du sida dans sa classe de BEP. Un adolescent a fait son coming-out. « Les autres élèves ont été très respectueux », dit-elle.

Le premier combat des profs, c'est celui des clichés. C'est à eux que Jean-Pierre, prof d'anglais dans un lycée professionnel du centre-ville à Rennes, tente de faire la peau. En vrac : « Les gays sont des bêtes de sexe », ou « ils ne font que pratiquer la sodomie ». Les termes « homo » et « sexuel » ne l'aident pas car, dit-il, ils « ne parlent pas d'amour mais ramènent tout au sexe, pas à la relation ou l'amour ». Camille, prof d'éco en seconde, entend souvent « les pédés, c'est la mode », beaucoup « le patinage, c'est un sport de tapettes », et parfois « si j'ai un fils homo, je le tue ».

« Hétéro-centrés ». Pour désamorcer, les enseignants opèrent des comparaisons avec d'autres discriminations. Camille positive : « Question raciale ou sexuelle, ils sont demandeurs. » Les élèves se rendent compte de la difficulté qu'il y a à prouver une discrimination. « La discrimination sexuelle, ils ne la comprennent pas bien. C'est l'étonnement qui prévaut. » Elle fait appel à la démocratie athénienne, et à « l'éphébie » : « L'idée de la pédophilie institutionnalisée les anéantit. » Françoise, prof d'anglais dans le Sud, a parlé de l'écrivain Oscar Wilde emprisonné pour ses préférences sexuelles. « Ils ne le savaient pas », s'étonne-t-elle. Elle établit une échelle de valeurs. Elle trouve ses élèves plus « homophobes que racistes », « "Pédé" croit-elle savoir, c'est l'insulte suprême », qui touchera tout le monde quelle que soit sa couleur de peau. Pour Françoise, le rappel à la loi les fait plus « sourire » qu'autre chose.

Serge, 37 ans, prof de sciences éco dans le centre de la France, élargit son sujet à la problématique de la famille. Les préjugés des élèves, il les trouve très « hétéro-centrés », « on se marie pour la vie, devant le prêtre, l'union libre ce n'est pas une famille ». Certains font de la provocation pour faire réagir les élèves, d'autres procèdent « par petites touches ». La plupart du temps, les enseignants s'en sortent. Le jour où Malvina, 38 ans, a senti qu'elle allait être débordée, c'est sur l'homoparentalité. « Après les gamins se sont affrontés entre eux et ne m'ont plus écoutée », dit-elle. Elle a perdu la main. Sa règle : « Si on est à l'aise avec le sujet, on peut l'aborder, sinon, il vaut mieux ne pas se lancer. »

Parler d'homosexualité, c'est évoquer la sexualité tout court. Pour les enseignants homosexuels, les collègues posent parfois problème. Serge : « Ils ne veulent pas voir leurs élèves comme des êtres en chair et en os », dit-il. Romain a une perception inverse. Il est davantage persuadé que ce sont les élèves qui voient les professeurs comme des êtres « désincarnés ». Et il ajoute : « Une fille qui aura un problème avec un garçon, les enseignants interviendront pour l'aider. En revanche, s'il est question d'un gay on n'en parlera pas. » Jean-Pierre dit se sentir isolé, ne pas arriver à « essaimer », trouver d'autres collègues concernés pour aborder ce sujet. De peur qu'on les marque, qu'on les remarque ?

« Brouillage ». La neutralité est, pour beaucoup de professeurs, au cœur du sujet. Doivent-ils, ou non, dire d'où ils parlent, quelle sexualité ils ont. Surtout quand ils sont gays. « Et vous Madame ? Avec qui vous couchez ? » Pendant une période, Édith se faisait traiter de « gouine ». Aujourd'hui, elle pense que les élèves ne sont pas au courant. « Lorsque les élèves font le lien entre qui nous sommes et le sujet dont on parle, il y a un certain brouillage », dit-elle. Éric pense qu'en s'assumant, cela libère la parole et les élèves. Mais l'homophobie existe toujours. Ils sont quelques enseignants à recevoir des menaces, affronter les regards. Des élèves se collent contre le mur à leur passage (« gare à tes fesses »). Ils reçoivent des insultes par mail, blog. Ils

portent plainte. Des procédures sont en cours. Ils trouvent que les lycées, le rectorat où ils se trouvent ne se bougent pas beaucoup pour les défendre. Pas de vagues. Et ça les rend malades de prendre, en pleine gueule, cette discrimination. Il faut de la pédagogie, encore. Mais pas seulement pour les élèves.

Le Parisien

Anaïs, 20 ans, lesbienne et fière de l'être

par Philippe Baverel

C'EST par un message Internet qu'Anaïs Marchaut a annoncé son homosexualité à ses parents à l'âge de 16 ans. « Tu es jeune. On en reparlera plus tard », a répondu son père par retour de courriel. Après un an de silence radio, sa mère a fini par lui déclarer, dans un restaurant chinois, entre nems et riz cantonais: « Je suis fière de la façon dont tu assumes ta vie et ta sexualité. »

Étudiante en sociologie à l'université de Paris-VIII, cette jeune brune aux yeux bleus âgée de 20 ans se rendra cet après-midi à Paris avec ses amis à la Marche des fiertés lesbiennes, gay, bi et trans. Derrière la banderole « Pour une école sans aucune discrimination » (mot d'ordre de la marche cette année), 500 000 personnes participeront au grand défilé annuel homosexuel, avec en tête du cortège Bertrand Delanoë, maire de Paris, mais aussi Dominique Versini, la défenseur des enfants, et les responsables des syndicats enseignants.

« Quand on se retrouve homo à l'école, on se pose plein de questions »

Domiciliée à Asnières (Hauts-de-Seine), Anaïs reconnaît « n'avoir pas eu de problème à s'accepter » lorsqu'elle a pris conscience de son homosexualité, en troisième. Quelques quolibets du genre « garçon manqué » ont parfois fusé dans les rangs mais « ça ne m'a pas traumatisée », dit-elle en riant. Des années lycée à Deuil-la-Barre (Val-d'Oise), elle garde un très bon souvenir puisque c'est en terminale qu'elle a rencontré son premier amour, Pauline. « Elle a quitté Lucien pour moi », confie-t-elle.

Un an après la publication d'une étude de l'Institut de veille sanitaire montrant que 32 % des homos de moins de 20 ans ont tenté de se suicider, les organisateurs de la marche demandent que « des efforts de prévention soient faits dans les collèges ». Signe que les choses évoluent dans l'Éducation nationale, Anaïs se souvient avoir organisé, dans le hall de son lycée, à l'occasion de la Journée contre le sida, une exposition sur le VIH et l'homophobie, assortie d'une distribution de préservatifs à la sortie de la cantine. Avec son meilleur ami gay, elle a aussi choisi comme thème de TPE (travaux personnels encadrés) en terminale... l'intégration des lycéens homosexuels.

Lorsqu'elle a eu besoin de coordonnées d'associations homos, elle s'est adressée à l'infirmière du lycée qui, après l'avoir « mise en garde contre les sectes », l'a orientée vers le Crips (Centre régional d'information et de prévention sida). Une adresse où elle a pu trouver des réponses à ses questions car, « en troisième, l'éducation sexuelle, c'était un cours sur la sexualité des mollusques, suivi de la projection d'un film montrant un accouchement. Car quand on se retrouve homo à l'école, on se pose plein de questions (qu'est-ce que je risque? comment se protéger?) mais on ne sait pas vers qui se tourner ».

« Nos revendications ont avancé »

CHRISTINE LE DOARÉ, présidente du Centre LGBT (lesbien, gay, bi et trans) de Paris

Est-il plus facile de vivre son homosexualité aujourd'hui qu'il y a trente ans ?

Christine Le Doaré. J'ai d'abord envie de vous dire oui parce que le débat sur l'homosexualité a été mis sur la table à l'occasion du pacte civil de solidarité (pacs). Depuis une dizaine d'années, les revendications du mouvement homosexuel ont avancé, qu'il s'agisse des lois qui répriment l'homophobie (Code pénal, Code du travail) ou des avancées actuelles sur le statut du beau-parent. Des aménagements au droit commun ont été réalisés qui ont permis d'améliorer la vie quotidienne des homos.

Les homosexuels ont-ils tout à gagner de cette visibilité accrue ?

Que certains homosexuels ne se cachent plus, en particulier dans les grandes villes, est une évidence. L'anonymat des grandes métropoles protège les homos, même s'il y a aussi des gays qui vivent très bien en province. Le revers de la médaille, c'est que cette visibilité déclenche chez certains des réactions de rejet et de haine qui peuvent conduire aux pires violences. De 2002 à 2008, SOS Homophobie a recensé en France quatorze meurtres au motif homophobe avéré, dont deux ont eu lieu à Paris.

Pourquoi les organisateurs de la marche mettent-ils cette année l'accent sur l'éducation ?

La seule solution pour combattre l'homophobie, c'est de faire de la prévention à l'école. Il faut mettre le paquet sur le respect de l'autre et des différences et expliquer aux jeunes que, de la même manière qu'on ne choisit pas sa couleur de peau, on ne choisit pas son orientation sexuelle. Cela suppose d'autoriser davantage les associations homo à intervenir dans les lycées. Que le ministre de l'Éducation vienne d'annoncer que des affiches de la ligne Azur* seront apposées dans les lycées à la rentrée est un bon début. Il faudrait aussi faire évoluer les programmes. * Tél. 0.810.20.30.40 (pour les jeunes s'interrogeant sur leur orientation sexuelle).

Propos recueillis par Ph.B.

L'Humanité

Les homos des quartiers sans droit de cité

Par Ludovic Tomas

Discriminations. L'homophobie dans les banlieues s'exprime « avec plus de violence qu'ailleurs » (1). Loin des drag-queens et de la techno, notre enquête dans les quartiers populaires.

Jim observe, assis sur une rambarde, suivant du regard le ballet black, blanc, beur qui défile. La nuit tombée, entre Aubervilliers et La Villette, à l'abri de la circulation, mais pas des regards des promeneurs nocturnes, les berges du canal Saint-Denis se transforment en lieu de drague gay. Un point de rencontre particulièrement fréquenté par les jeunes des quartiers riverains, qu'ils soient en Seine-Saint-Denis ou dans le Nord-Est parisien. Survet'-casquette-baskets, boubous ou tenues plus classiques, tous les styles se croisent, s'abordent, s'enlacent. Quand on est homo de l'autre côté du périphérique ou dans un quartier dit sensible, mieux vaut ne pas s'en vanter, voire s'en cacher.

Antony n'habite pas ce qu'on appelle une cité. À vingt ans, il vit chez ses parents, à Varennes-sur-Seine, en Seine-et-Marne. « Si tu te montres, ça craint. Je ne tiens pas mon copain par la main, témoigne ce DJ. Il y a trois ans, je l'ai dit à un ami qui l'a répété. Je me suis fait agresser par des adolescents. Il y a des gens qui ont coupé les ponts avec moi quand ils ont su que j'étais gay. Ce sont les jeunes et les personnes âgées qui nous acceptent le moins. C'est encore plus difficile pour les Noirs et les Beurs », précise le jeune homme, qui « met de l'argent de côté pour se rapprocher un jour de Paris ».

« Je fais tout pour passer inaperçu »

À seulement dix-neuf ans, Karim Hammour, lui, a déjà franchi le pas. Originaire des Yvelines, il habite à présent le deuxième arrondissement de la capitale. « Quand je retourne en banlieue, je m'habille, je parle, je marche différemment. Je fais tout pour passer inaperçu, raconte cet étudiant à la Sorbonne. Le poids familial est énorme. Certains parents, s'ils l'apprennent, ne veulent plus jamais en entendre parler. La religion n'est qu'un prétexte, car l'homosexualité n'est pas clairement réprimée dans le Coran. D'ailleurs, pendant mes vacances en Algérie, je me suis rendu compte que l'homosexualité était présente partout. »

Pour Karim, le tabou vient non seulement de « l'ignorance », de « l'amalgame par la génération précédente entre l'homosexualité et le sida », mais aussi de « l'absence de modèle masculin populaire auquel on pourrait se référer. On sait qu'on est différent mais on ne sait pas si on est seul. Il y a des homos qui peuvent refouler au point de devenir homophobe », affirme-t-il.

Dans ces quartiers, les lieux de rencontre entre gays sont inexistant. « On a trop peur d'être surpris, ce qui entraînerait des expéditions punitives. » Trouver l'âme sœur est donc quasiment impossible. Restent les chats sur Internet mais la solution la plus viable est de rejoindre Paris, considéré comme un refuge et le Marais comme l'Eldorado. « Là-bas, je m'en fous », se réjouit Antony. « Je ne me cache plus du tout », confirme Karim. Slimane, lui, est discret par nature. À vingt-huit ans, il a retrouvé une sérénité. À sa majorité, il quitte Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise) pour s'installer à Paris, où il reste neuf années. « Je ne m'épanouissais pas. Ou je m'enterrais ou je tentais l'aventure. Cela m'a permis de construire ma personnalité », confie-t-il.

Aujourd'hui, Slimane est retourné vivre en banlieue. À Rosny-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis. Qui plus est en couple. « Mais si j'avais été trop efféminé, je ne l'aurais pas fait. Cela aurait été trop dangereux. On apprend à se préserver car on ne peut pas se révolter contre un groupe. Il faut l'accepter. » Pour les sorties, en revanche, la capitale reste son lieu de prédilection. « Je me sens plus libre. » Il pourrait aussi s'y réinstaller, avec son compagnon. « Ce sera quand même plus simple. » Travaillant dans l'immobilier, Slimane a aussi des talents d'acteur. Il a tourné dans deux films, dont un qui n'est pas sans lien avec sa vie. Beurs appart raconte en effet l'histoire de jeunes gays de banlieue qui se retrouvent dans l'appartement parisien d'un ami pour vivre leur sexualité. Dans cette fiction, Slimane joue le rôle du Parisien... mais il est hétérosexuel!

« peur de se faire traiter de pédé »

Paris l'eldorado, mais aussi Paris le refuge. Comme l'a constaté Alice Guéna, présidente du MAG (2), association de jeunes LGBT, située dans le 20^e arrondissement, mais qui intervient régulièrement dans des établissements scolaires de banlieue: « Certaines personnes passent dans notre local pour se changer, parce qu'ils ont peur de se faire traiter de pédé. C'est une insulte banalisée liée au machisme. En milieu scolaire, l'homosexualité est complètement néantisée. Les homophobes font en sorte de ne pas être confrontés à la question. Pour eux, il n'y pas d'homosexuels. Ou alors, c'est un truc de Blanc, car on ne peut pas être homo et noir ou homo et musulman. Il y a pourtant d'autres interdits qui ne sont pas respectés, comme l'alcool et le sexe avant le mariage, mais ces écarts-là ne font pas, à leurs yeux, des mauvais musulmans. »

Ne pas tomber dans la stigmatisation

Mais la responsable associative refuse de tomber dans la stigmatisation. « On ne peut pas déterminer à l'avance si une personne sera homophobe en fonction de son milieu socioculturel ou de sa situation économique. Il y a beaucoup d'ignorance. Avec de la pédagogie, on peut calmer les tensions. Si l'homosexualité était plus visible, avec une meilleure représentation à la télé par exemple, il y aurait moins de préjugés. Il faut un culot monstre pour s'assumer. En tant qu'association, on ne donne pas de consignes, on encourage seulement les personnes à se protéger. Ce serait génial qu'un mouvement homo émerge des banlieues. Pour l'instant, ils ne pensent pas pouvoir faire changer les choses dans leurs quartiers », analyse Alice Guéna.

En Seine-Saint-Denis, le conseil général, à l'initiative de l'ancienne présidence communiste, a pris les devants en créant, en décembre 2006, un réseau d'aide et d'action pour lutter contre toutes les discriminations. L'Espace 93 pour l'égalité des droits rassemble des associations locales et nationales, des centres sociaux et des organisations d'aide aux familles. Devant le besoin évident de sensibilisation des milieux populaires à la question de l'identité sexuelle, un engagement des pouvoirs publics est devenu plus qu'urgent.

(1) Selon le rapport 2006 de SOS Homophobie.

(2) Mouvement d'affirmation des jeunes gais, lesbiennes, bi et trans, (MAG), 106, rue de Montreuil, à Paris. Permanences les vendredis de 18 heures à 22 heures et samedis de 16 heures à 21 heures.

« L'école doit combattre tous les stéréotypes »

Philippe Castel est en charge, pour la FSU, des questions de discriminations liées à l'orientation sexuelle et au genre. Pourquoi la Marche des fiertés a-t-elle choisi comme mot d'ordre, cette année, « Pour une école sans aucune discrimination » ?

Philippe Castel. C'est un thème qui anime le milieu LGBT et les syndicats de l'éducation depuis la fin des années quatre-vingt-dix. Il y a deux environnements dans lesquels on construit sa personnalité: la famille et l'école. L'école est aussi un lieu où s'exerce clairement l'homophobie. Nous avons d'ailleurs interpellé le ministère à plusieurs reprises, particulièrement sur la sur-suicidalité chez les jeunes homosexuels. Car ce n'est pas l'homosexualité qui tue, mais l'homophobie.

Le rejet de l'homosexualité est-il plus courant dans les établissements des quartiers socialement difficiles ?

Philippe Castel. Il serait caricatural de penser que parce que l'on vit dans une cité, on est homophobe. Toutefois, une étude du ministère a montré qu'il y avait une plus grande tolérance vis-à-vis de l'homophobie et du sexisme dans les établissements situés en ZEP. Cela peut être lié au poids des traditions et à l'interprétation des religions dans certaines familles, comme cela peut aussi être le cas en milieu rural ou bourgeois, où l'homme et la femme ont des rôles et des attitudes stéréotypés. On constate en revanche que les filles de banlieue sont plus ouvertes que les garçons des campagnes.

Comment l'école peut-elle faire reculer les comportements homophobes ?

Philippe Castel. Il faut dédramatiser et banaliser l'homosexualité. Déjà rappeler qu'elle est dépénalisée depuis plus de vingt ans et qu'aujourd'hui, c'est l'homophobie qui est pénalement sanctionnée. Cela devrait être intégré au règlement intérieur au même titre que le racisme et l'antisémitisme. L'éducation nationale doit présenter l'homosexualité comme une simple orientation sexuelle faisant partie de la diversité du genre humain. L'école doit combattre tous les stéréotypes.

Le ministère est-il à l'écoute de vos propositions ?

Philippe Castel. Nous attendons des réponses de Xavier Darcos à la rentrée prochaine. Mais il semble vouloir évacuer la question du collège alors que c'est le moment de la conception identitaire. Et c'est aussi là que l'homophobie est la plus forte. Enfin, nous ne savons pas ce que va devenir la formation des enseignants mais elle doit absolument prévoir la sensibilisation aux comportements discriminatoires, comme c'est le cas à l'IUFM.

Entretien réalisé par L. T.

La Marche des fiertés, c'est aujourd'hui

La 7^e Marche des fiertés de Paris partira à 14 heures de la place Denfert-Rochereau. Depuis 2001, un demi-million de personnes participent à cet événement politico-festif. Cette année, le mot d'ordre de la manifestation est Une école sans aucune discrimination. « C'est la première fois que nous choisissons un thème aussi spécifique », souligne Alain Piriou, porte-parole de l'Interassociative LGBT, organisatrice de la marche. « On aurait pu faire le choix d'entrer en confrontation avec le gouvernement sur les questions de mariage et d'adoption mais, pour ne pas perdre de temps, on préfère avancer là où c'est possible », explique-t-il. Le cortège composé d'une trentaine de chars d'associations, de syndicats et d'organisations politiques empruntera les avenues Denfert-Rochereau et de l'Observatoire, les boulevards Saint-Michel et Saint-Germain, le pont de Sully et le boulevard Henri-IV avant l'arrivée sur la place de la Bastille, où un podium sera animé par des DJ jusqu'à 21 heures. À noter qu'à 16 h 30, les marcheurs observeront trois minutes de silence contre le sida.

Le Journal du Dimanche

La Gay Pride fait école

Borsalino blanc et bretelles noires, Lætitia, 16 ans, descendait hier le boulevard Saint-Michel à Paris, tout sourire, au bras de sa petite copine. Pour cette apprentie fleuriste venue de l'Essonne, Paris est toujours une bulle de liberté, et la Gay Pride, une bulle dans la bulle: « Je vis dans une cité où c'est très dur d'être lesbienne. Les garçons de mon âge me traitent de sale gouine. Beaucoup de gens me regardent de travers. » Mais Lætitia n'a pas le goût des plaintes, juste le souci de dénoncer les « préjugés » tout en faisant la fête. « De toute façon, je suis comme ça, je n'y peux rien. C'est aux autres de m'accepter », souffle-t-elle.

De nombreux jeunes, lycéens et étudiants, sont venus hier dans les rues de Paris participer à la marche festive, qui a réuni 700 000 personnes selon les organisateurs, 500 000 selon la police. « Je n'ai jamais vu autant de jeunes. C'est le signe que les choses changent, qu'ils se libèrent, que nos combats n'ont pas été vains », veut croire Charles, cadre parisien de 50 ans. À voir. Jets de pierres, insultes, repli sur soi... Parce qu'il n'est pas toujours facile de dire son homosexualité dans le cadre scolaire, les organisateurs de la Marche des fiertés lesbiennes, gay, bi et transsexuelles ont choisi de mettre le thème de l'école au centre de cette septième édition.

« Je n'imagine même pas raconter ma vie à mes collègues »

Moins politique que les années précédentes, le mot d'ordre tient compte d'un contexte peu favorable aux principales revendications des associations. « Nicolas Sarkozy a clairement dit qu'il s'opposait au mariage et à l'adoption par les couples homosexuels, mais il a laissé des ouvertures sur la question des discriminations », relève Alain Piriou. Le porte-parole de l'Interassociative lesbienne, gay, bi et transsexuelle (Inter-LGBT) rappelle que « dans les affaires d'homophobie, une des caractéristiques est d'avoir des agresseurs souvent très jeunes, de 20 ans ou moins. Quelque chose n'a pas été fait en matière de prévention des comportements discriminatoires ». L'Inter-LGBT réclame donc une politique musclée de prévention de l'homophobie, dans les collèges notamment. Une demande qui a été prise en compte, puisqu'une récente circulaire du ministère de l'Éducation nationale mentionne pour la première fois la lutte contre l'homophobie de façon explicite.

Comme d'habitude, les personnalités socialistes (Bertrand Delanoë, Jean-Paul Huchon, Jack Lang, Anne Hidalgo...) se pressaient en tête de la longue farandole musicale et colorée. Mais à leur suite, la plupart des partis politiques étaient représentés: Verts, PCF, UMP, MoDem. « Tout le monde s'intéresse à nous maintenant. Il ne faudrait pas qu'on nous récupère, que ça gâche la fête », s'agace François. Frédéric, son compagnon, se réjouit au contraire de la venue en masse des formations politiques: « Il reste tellement à faire, au travail par exemple. Moi, je n'imagine même pas raconter ma vie à mes collègues. Ils sont tellement machos. Ils me feraient une vie impossible. »